L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie., No. 81, rue Chartres.

Journal quotidien .... $12 } payable d'avance
Do. [illegible] .... $10 }

CANDIDATS WHIGS

CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS

WILLIAM H. HARRISON

DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS

JOHN TYLER,

DE LA VIRGINIE.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 25 FEVRIER 1840.

La faveur qui accueille dans toutes les parties de l'Union la candidature du général Harrison, commence à exciter quelques alarmes chez les principaux organes du pouvoir. Le *Richmond Enquirer*, ce digne émule du *Globe* et du *New-Era*, avait, à l'annonce de cette candidature, poussé des cris de joie. "Ce choix, disait-il, était le point de la cause whig; on ne pouvait sérieusement songer à voter pour Harrison; il n'y aurait donc point pour la présidence de lutte en Virginie, et le triomphe du Locofocisme y était assuré." Depuis, le langage de ce journal a bien changé: il n'a pas pu se dissimuler quels immenses progrès avait faits la candidature du général Harrison; il voit que chaque jour lui donne de nouvelles chances, et que, en Virginie même, le succès du parti de l'administration devient de jour en jour plus douteux: aussi vient-il d'adresser un pathétique appel aux Locofocos de l'*Old Dominion* pour les exciter à agir vigoureusement contre notre candidat. Malheureusement il aura beau dire et beau faire, tous les efforts de son parti ne suffiront pas à enlever au général Harrison *la majorité des suffrages en Virginie.*

DE L'ABOLITIONISME.

Un des faits remarquables de notre époque, c'est que l'esprit d'abolitionisme s'étend rapidement aux Etats-Unis. Et vain l'Ancien Monde s'attache-t-il à glorifier les idées d'égalité absolue des races, le bon sens populaire les repousse de plus en plus parmi nous; et sur cette question nous croyons que notre opinion doit prévaloir parce que nous avons beaucoup plus de données que les philantropes Européens, et que chez nous les faits doivent nécessairement modifier les doctrines spéculatives de la théorie. Chaque jour des hommes de bien, n'ayant aucun intérêt personnel dans la question, abjurent leurs anciennes opinions abolitionistes, à mesure qu'ils sont éclairés par l'expérience.

D'ailleurs l'esclavage est consacré virtuellement par la constitution des Etats-Unis, et nul ne peut l'attaquer sans attaquer aussi notre pacte social. Or ces vérités doivent bien vite devenir populaires au sein d'une nation où le respect des lois est un dogme sacré.

Nous croyons donc que cette question de l'Abolitionisme n'est encore agitée que pour favoriser les intérets politiques d'un parti qui ne recule devant aucun moyen pour arriver à ses fins.

Quels sont en effet les hommes qui se plaisent à déclarer sur l'Abolitionisme? Les partisans de l'administration. Les journaux Vanecrates du Sud accusent invariablement leurs adversaires d'abolitionisme, pendant que ces journaux Vanecrates du Nord sont presque tous dévoués aux fanatiques partisans de l'abolition.

La tactique des partisans de l'administration consiste évidemment à exciter la méfiance des populations du Sud contre les candidats de l'opposition et à s'assurer en même temps les votes des abolitionistes du Nord. Suivant les lieux ils crient tour à tour "vive, vive la ligue!"

Pour acquérir la preuve que ce que nous avançons n'est que l'exacte vérité, il suffit de comparer leurs journaux du Sud avec leurs journaux du Nord et les discours de leurs orateurs du Sud avec les discours de leurs orateurs du Nord.

Il est bon aussi de remarquer le soin que prennent les candidats democrates à ce pas se commettre par une profession de foi explicite. Qui pourrait dire, par exemple, quelle est l'opinion de Van Buren sur cette question de l'abolitionisme d'après sa longue profession de foi sur cette matière? Après l'avoir lue attentivement, chacun se dira assurément: je ne sais ce qu'il a voulu dire, j'ignore quelle est son opinion. C'est qu'il s'est efforcé d'être obscur et l'on sait que la chose ne lui est pas difficile, à lui; il s'est efforcé d'être insaisissable, incompréhensible, et on lui doit cette justice qu'il a parfaitement atteint son but. Par ce moyen il espère obtenir à la fois les suffrages des anti-abolitionistes du Sud et ceux des abolitionistes du Nord. En cela sans doute il se trompe, ainsi que l'avenir le lui prouvera; car les habitans du Sud ne donneront point leur suffrage au législateur abolitionniste de 1821, à celui qui a voulu faire donner les droits électoraux aux nègres libres de New-York.

C'est au bon sens de nos populations du Sud à déjouer les projets machiavéliques des partisans de l'administration et à faire justice de cette politique astucieuse de M. Van Buren.

On ne doit pas perdre de vue que si l'abolitionisme tombe dans le discrédit, c'est aux efforts de Henry Clay et de Wm. H. Harrison que nous devons cet important résultat.

AMENDEMENTS A LA CONSTITUTION.

M. Underwood, du Kentucky, a présenté à la Chambre des Représentans au Congrès une proposition tendant à introduire certains amendements dans la constitution des Etats-Unis. Ces amendements ont rapport à l'élection du Président et à la nomination du Secrétaire de la Trésorerie et du Directeur général des postes; voici en substance ce qu'ils portent: "Le Président sera élu pour quatre ans et ne pourra être réélu pour le terme qui suivra immédiatement. Les législatures d'Etat devront à l'avenir, avant le 4 mars, choisir, au nom de leur Etat respectif, un candidat pour l'office de Président et un pour celui de Vice-Président; ces choix seront transmis au Président des Etats-Unis qui les proclamera. Le quatrième lundi d'octobre et les jours suivans, le peuple s'assemblera pour élire l'un des candidats désignés; le résultat des votes dans chaque Etat sera adressé au Congrès, et le Congrès, après avoir compté les votes, déclarera ducement élu celui qui aura réuni la majorité absolue. Si aucun candidat n'a réuni cette majorité, le Congrès procèdera lui même à l'élection du président; chaque sénateur et chaque représentant aura droit à une voix." "La nomination du Secrétaire de la Trésorerie et du directeur général des postes sera à l'avenir entre les mains du Congrès qui y pourvoira par un vote réuni. Tous les officiers subalternes seront choisis par les chefs de ces deux départements et confirmés par le Sénat."

Ces amendements ont, comme on le voit, une grande portée politique. Le dernier qui concerne les chefs de la trésorerie et du *Post-office*, aura dans tous les cas un excellent résultat: celui d'enlever au président le contrôle de ces deux importans départements et de l'empêcher de s'en servir comme moyens d'élection De récentes expériences nous ont trop prouvé l'abus qu'on en pouvait faire! La discussion sur ces points ne tardera sans doute pas à s'engager.

Il y a quelques jours, M. Jones président du comité des voies et moyens au Congrès, a demandé la suspension des règles de la Chambre pour prendre en considération et adopter un Bill pour le service des pensions en 1840. Plusieurs membres ont prié M. Jones de leur expliquer comment l'appropriation faite dans la dernière session et qui pourvoyait au service de cette année, se trouvait déjà épuisée. M. Garland, de la Louisiane, a lu un document qui prouve que les agents des pensions ont en main *un million quatre cent mille dollars*, et demandé si le bill proposé n'avait pas pour but de mettre à la disposition des partisans du pouvoir de fortes sommes qui seraient appliquées à des usages politiques ou pour être particulier. Il faut en vérité que l'administration ait perdu toute pudeur pour spéculer ainsi sur l'intérêt qui s'attache aux *vieux soldats* qui ont défendu notre pays sur le champ de bataille! Que le Général Harrison soit élu Président; et de pareilles tripotages n'auront plus lieu, les vétérans auront largement ce qu'il leur faut.

BANQUE DE MANHATTAN (New-York.)

Cet établissement loco-foco, qui vient d'être signalé au monde financier par l'extravagance de ses opérations et de son favoritisme se trouvera probablement obligé de liquider par suite des pertes qui en sont résultées.

D'après le *Courrier & Enquirer*: la Banque aurait perdu une somme d'environ $1,300,000 à cinq personnes dont $800,000 sur simple signature.

RESPONSABILITE DES OFFICIERS DES STEAMERS.

Au rapport du *Cincinnati Republican*, il vient d'être rendu un jugement qu'il est bon de faire connaître.

Il y a quelque temps le steamer Danube avait abordé violemment et coulé le steamer McFarland. Le capitaine du McFarland a actionné les propriétaires et le pilote du Danube en dommages intérêts et la fait condamner à $44,000; savoir: les propriétaires à $23,000 et le pilote à $21,000. Ce jugement consacre, comme on le voit, la responsabilité personnelle du pilote qui, par négligence ou à dessein, par légèreté ou ignorance, a laissé le bateau qu'il dirige se heurter contre un autre.

Une pareille jurisprudence aura l'effet salutaire de rendre plus rares les accidents de ce genre.

THEATRE D'ORLEANS.

Ce soir le bénéfice de Perrin: "Ah rendez-vous soyons fidèles." Que *Richard Cœur de Lion* soit plus heureux au théâtre que dans sa prison, et que *Blondel* mente lorsqu'il chantera: "O Richard! ô mon roi! l'univers t'abandonne."

CHAMBRE DES REPRESENTANS,
24 Février 1840.

M. Kenner présente une résolution qui enjoint au comité, chargé de l'examen de situation des Banques, de rapporter un bill pour fixer l'époque de la reprise des paiements en espèces; cette résolution subit sa première lecture; on propose de passer à la seconde après dispense des règles, mais cette motion n'est pas adoptée.

Une pétition signée par les habitans des Avoyelles, demande la création d'une nouvelle paroisse sous le nom de Fairfield, prise sur les paroisses des Avoyelles, de Pointe-Coupée et autres [illegible]. Cette pétition est renvoyée à un comité spécial de cinq membres.

Une motion, à l'ordre du jour, pour ajourner la Chambre, le second lundi de mars, donne lieu à une discussion; cette motion est amendée, et l'ajournement fixé au 30 Mars. D'autres amendements proposèrent de faire dépendre l'ajournement des opérations du comité des Banques; après un assez long débat, ces amendements, sur motion de M. Lewis, ont été déposés sur le bureau, sujets à l'appel de la Chambre.

La résolution, adoptée par le Sénat, qui donne [illegible] pouvoir de faire [illegible] ... le comité chargé de l'examen de situation des Banques ...

---

pleins pouvoirs pour punir les directeurs des Banques qui se refuseraient à répondre, se présente et amène une discussion vive et passionnée. Le représentant de Est-Féliciana propose une autre résolution qui enjoint au comité de citer à la Chambre les Banques qui refuseront de répondre; et cette résolution elle même est amendée en ce sens que l'on considèrera comme un délit [illegible] pour ceux qui refuseraient ... de se soumettre au délai de [illegible] jours pour répondre aux questions du comité des Finances. On met aux voix la résolution principale, qui, après un débat animé, est adoptée à une grande majorité. La Chambre refuse alors son concours au Sénat. On en vient alors à la seconde résolution amendée, comme nous l'avons dit plus haut; cette résolution reçoit son renvoi défavorable; le délai de trois jours est considéré comme refus, à moins d'explication satisfaisante; elle est ensuite adoptée.

M. Kenner propose d'ajouter à cette résolution un préambule qui établisse le droit de la Législature à faire subir une enquête aux Banques de l'Etat. MM. C. M. et F. Conrad, combattent cette proposition qui est appuyée par M. Wadsworth. Ce dernier continuera à exposer ses vues lorsque arrivé l'heure ordinaire pour l'ajournement de la Chambre il s'arrête et la Chambre s'ajourne.

MASSACHUSSETTS.—La loi de *Quinze Gallons* a été rejetée. Grâce à la Législature, les bons citoyens de cet Etat pourront boire à *petits coups* comme tous leurs concitoyens de l'Union.

RIO JANEIRO.

Le brick des Etats-Unis, *Boxer*, venant de Rio-Janeiro, nous apporte des nouvelles jusqu'au 12 décembre. Des dépêches de Ste Catherine annoncent que Laguna a été prise par les troupes du gouvernement commandées par le Maréchal Andrea. Les rebelles, avant de se retirer, ont assassiné leur prisonnier, le lieutenant colonel Tavares; ils ont aussi mis le feu au schooner Itaparica où se trouvaient renfermés un certain nombre d'autres prisonniers. La perte des rebelles s'élève à 200 hommes, parmi lesquels on compte quelques-uns de leurs officiers ainsi que la femme de Garibaldi; celle des troupes du gouvernement ne va pas à plus de 53 hommes blessés ou tués. Les forces navales du gouvernement à Ste. Catherine se composent d'une corvette, de quatre bricks, de dix bâtiments de différente espèce et de dix chaloupes canonnières. Ces embarcations sont armées de 84 bouches à feu et portent environ neuf cent soixante hommes.

FRANCE ET BUENOS-AYRES.

Une lettre de Rio Janeiro du 10 Décembre, dit que l'Amiral Dupotet était arrivé au Brésil venant directement de France, avec des forces considérables, et se rendant à Buenos Ayres pour y mettre un terme aux différends qui existent depuis trop longtemps entre la France et la République Argentine.

Nous recevons par les journaux de New York les nouvelles suivantes:

BUENOS-AYRES.

Il a été reçu par le navire Helen Mar, des nouvelles de Montevideo et de Buenos-Ayres, plus récentes, de quelques jours, que celles précédemment reçues. Les seuls faits importans sont relatés dans les correspondances suivantes:

"MONTEVIDEO, 22 nov. 1839.

"Il vient d'arriver, de Martin Garcia, un navire porteur de dépêches du général Lavalle pour l'amiral Leblanc. Il y est dit que le brave allié de Rivera était prêt à marcher à la rencontre des troupes de Buenos-Ayres, dans la province d'Entre Rios, et à les attaquer. Nous attendons, dans le courant de janvier prochain des renforts considérables promis par le gouvernement français à la flotte du blocus.

"BUENOS AYRES, 16 nov. 1839.

"Nous vous confirmons les détails déjà donnés sur l'insurrection de Dolores. Notre ville est tranquille encore.—Les denrées ont, en général, éprouvé une hausse de 10 à 15 pour cent, Le gouvernement émet chaque jour de nouveau papier monnaie. Un dollar en argent vaut 16 dollars et demi en papier et un doublon en vaut 305. Les Français ont deux vaisseaux en face du port, et une corvette dans la rivière."

"21 novembre.

"Il est arrivé, ce matin, un exprès de l'armée envoyée contre les révolutionnaires. Il annonce que ceux-ci se sont embarqués au nombre ce 900, à Ajo, pour Montevideo, à bord de quelques embarcations qui se trouvaient là, et du brick de guerre français Dassas. La plus grande partie de ces bandits se sont échappés; mais il y en a eu, cependant, un bon nombre de pris et fusillés. La tête du chef, le général Castilli, a été attachée au bout d'une pique sur la place de Dolores. On ne fait aucun quartier aux prisonniers. Il y avait encore un corps de 600 hommes près de Bahia Blanca. Il subira, sans doute, le même sort que l'autre. Des lettres écrites de l'armée envoyée contre le général Lavalle, dans la province d'Entre Rios, disent que les deux armées se trouvaient en présence, et que l'on s'attendait à un engagement.

On lit dans le Globe:

Le gouvernement Péruvien ayant adressé au gouvernement Bolivien les demandes suivantes et ces demandes ayant été rejetées, il se faisait de part et d'autre des préparatifs de guerre.

1o. Que la république de Bolivia paie $6,000,000 pour les dépenses de la dernière guerre avec le Chili;

2o. Que les limites de Bolivia soient fixées par une ligne tirée du *Desaguadero* et du lac *Titicaca* à *Gorata*, (limite qui enlèverait à Bolivia une grande étendue de territoire);

3o. Que Bolivia restitue au Pérou les drapeaux perdus dans les batailles de Yanacocha et de Socobaya, et qu'ils soient rapportés au Desaguadero par les troupes boliviennes, avec tous les honneurs de la guerre;

4o. Que le port de Cobija soit fermé, et que le commerce de Bolivia se fasse par le port Péruvien de Arica. (Par ce moyen, Bolivia perdrait tous les droits résultant de ses importations);

5o. Que Bolivia donne au Pérou un subsid pour chaque Péruvien tué dans les batailles de Yanacocha et Socabaya.

Le *London Courier* s'amuse à enregistrer, parmi les nouvelles reçues des Etats Unis, la mauvaise plaisanterie que nous reproduisons ici:

"DESTRUCTION DE LA NOUVELLE ORLEANS.—Un soudain et immense débordement du Mississipi, roulant dans ses flots une énorme avalanche d'arbres déracinés et entraînant avec lui tous les villages environnants du rivage, au-dessus de l'embouchure du Missouri, est venu dans la nuit, fondre sur la Nouvelle Orléans, et toute la ville a été balayée par le torrent dans le golfe du Mexique. La scène était épouvantable. Des arbres, des forêts, des villes, des églises (avec et sans clochers,) des loirs, des crocodiles, des blancs, des hommes et des femmes, des juges, des *den*, des porcs, de la volaille, des banques, des *loco focos*, des *indomptables* et des *butt-enders*, étaient roulés pêle-mêle et formaient une espèce d'île flottante à 40 milles de l'embouchure du Père des eaux, dont l'impétuosité avait causé ce désastre. Il en résulta que toutes les affaires furent suspendues. Les banques se trouvèrent dans l'impossibilité de reprendre leurs paiements, parce que leur argent était au fond des eaux; et quand le courrier partit, environ 15000 victimes étaient grimpées sur le sommet des mâts, des arbres, des colonnes, des toits, des cheminées, d'où elles agitaient leurs mouchoirs de poche, en signe de détresse."

AVIS

LE Comité nommé par les Propriétaires fonciers et les habitants dont les noms figurent au bas de la pétition ci-jointe, a soumis la dite pétition à Messieurs les Membres de la Délégation d'Orléans qui ont bien voulu assister à une assemblée qui s'est tenue au Bureau de Mr. Louis Pilié, dans le but de donner suite aux mesures contenues dans la pétition, et a obtenu de Monsieur L. U. Gaiennié qu'il se chargeât de présenter cette pétition à la Législature.

Le Comité se fait maintenant un devoir de donner connaissance de ces faits, et d'informer en même temps ceux des Propriétaires et des habitants du 1er District de la 1ère Municipalité qui n'ont pas signé la pétition et qui auraient le désir de l'appuyer de leurs signatures, qu'une liste, à cet effet, a été ouverte au bureau de Mr. Louis Pilié, rue Conti, vis-à-vis la Banque de l'Etat.

PETITION

A la Chambre des Représentants et au Sénat de l'Etat de la Louisiane, &c.

La pétition des soussignés vous représente respectueusement, &c.

1o. Que les soussignés, Propriétaires fonciers et habitants du 1er. District de la 1ère. Municipalité, à partir du côté N. E. de la rue du Canal jusqu'au côté S. O. de la rue St. Louis, selon la présente division de la ville de la Nile. Orléans en trois municipalités sont désireux de se séparer de la 1ère. Municipalité et de faire partie de la Seconde Municipalité.

2o. Que depuis la susdite division, les soussignés éprouvent beaucoup de dérangements dans leurs habitudes commerciales et dans l'administration de leurs affaires et sont en outre sérieusement lésés dans leurs intérêts par la baisse sur leurs propriétés et sur leurs loyers, en conséquence de l'émigration continue de nombre de familles, de maisons de commerce et de plusieurs Banques à la Seconde Municipalité; et qu'ils attribuent cet état de choses à la mauvaise gestion des affaires de la 1ère. Municipalité, les faits suivants prouvent bien clairement: Les rues de ce district sont, pour la plupart, sans pavage et elles sont toujours dans un état continuel de malpropreté; celles de derrière sont remplies de tas de mauvaise vie, au grand désagrément des familles qui y demeurent; les taxes municipales ont été dernièrement beaucoup augmentées sans qu'aucun bien en soit résulté pour les Propriétaires fonciers et les habitants de ce district, qui sont les plus populeux et les plus riches parmi tous les districts des trois Municipalités.

3o. Que l'expérience a démontré qu'il serait de l'intérêt de tous qu'il n'y eût que *deux* au lieu de *trois* municipalités; qu'alors le 1er district de la 1ère. municipalité devient de droit à la 2de Municipalité, avec le commerce de laquelle ses soussignés sont identifiés.

4o. Qu'ils nomment, par ces présentes, Messieurs Thomas Urquhart, George A. Waggaman, Germain Musson, Louis Pilié, Levi Peirce, Nicholas Sinnott, Cornelius Paulding, James R. Sterrett, Auguste St. Martin, pour les représenter et pour obtenir la mise à exécution des mesures ci-dessus expliquées.

Nouvelle-Orléans, le 7 février 1840.

Signé: Thomas Urquhart.	Joachim Kohn pour lui
G. Musson.	même et pour Samuel
Saml. Hermann,	Kohn et H. M. Shiff.
A. St. Martin,	F. W. Schmidt.
J. O. Lavillebeuvre,	Randall Carroll.
N. Sinnott,	Benjamin Story,
G. K. Stringer,	Eleanor L. McNeil,
M. R. Carter,	John Hagan,
Fr. Buck,	John O. Greeves.
B. F. Fox,	Lucien C. Duncan pour
[illegible]	lui-même et représentant la succession de
A. [illegible]	Dr. Heerman.
J. K. West,	Cornelius Paulding.
James Allen,	James Hopkins.
S. Field,	Thomas Banks.
G. W. Campbell,	J. R. Sterrett.
J. W. Zacharie & co.	Saml. J. Taylor.
Theodore Zacharie,	Louis Pilié pour lui-même et Mme. Vve. A.
J. Fellowes,	Peychaud, David Olivier, L. F. Foucher, L.
J. M. Tudor,	J. Foucher, J. Longpré.
H. G. Cenas,	
Victor David,	Pollard & Co.
Benjamin Levy,	W. F. Leverich.
C. Fanning,	W. C. Oakey.
Alex. Phillips,	E. L. Bernard.
Valsin Vignaud,	Alfred Hennen.
W. A. Gasquet,	G. B. Duncan,
John Stroud,	Par pro. D. Le Chard & Co.
John P. Ivvard,	Co. Alex. Gordon.
Fred. Frey,	Labadie & Jacquelin.
Aug. Oliver,	G. Lafaile.
R. Kennedy,	Elias Vance.
W. E. Kennedy,	P. Kennedy.
J. R. Hyde,	John Morgan Hall.
Par pro. Mme. de Livaudais, N. B. Leduc.	John Sidell.
A. M. Nathan,	Charles Gardiner.
Samuel Locke,	R. A. Arnold.
James A. Watson,	Par pro. Nve. Mr. Smith, Mc. Musson.
Thomas Rapin,	Pierre Caillou,
M. C. Cassock,	Vincent Aicard.
Howard Henderson,	David L. McCoy.
James Collier,	Wm. Mountfort,
Par pro. Mathur Morgan, George Morgan,	Wm. McCawley,
A. Maurin,	Louis A. Barbarin,
F. Gardère,	C. Woodruff,
Armand Pilié,	Levi Peirce,
Chs. Briggs, Sec.	Sam. P. Moore.

20 fev—6?

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Valparaiso, Watson, Havre, L H Gale
Navire Scotland, Snow, Hamburg, Whitridge &co
Brick Ann Maria, Knight, Baltimore, J W Zacharie &co
Goelette (Sard.) Raggio, Gêne, W Cheney
S. Adams, Rosenback, New York, D Goldsmith
Goel. Byron, Portland, Matamoros,
Abbe Mills, Bentley, Galveston, Bryan, Austin &co
Cornelius, Hye, Richmond, S & J P Whitney
Pequot, Mason, Mobile, Pope, Brown & co

ARRIVES.

Bateau de remorque Pilot, Clarke, des Passes, ayant mis en mer le navire Sobieski et le barque Albert [illegible] ... de retour pour la barque Francisca Pauly [illegible] ... Le 23 du courant, à 6 heures du matin. Il a passé ... le navire Theodore ... la barre et un navire ... [illegible]

Bateau à vapeur [illegible] Nelly, (Fr.) Larocque, ... [illegible]

[illegible]

	DATES		
New-York	[illegible]		
[illegible]	[illegible]		

OFFICIEL.

LEGISLATURE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Seconde Session—Quatorzième Législature.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Jeudi, [illegible] 1840.

La Chambre s'est réunie conformément à son ajournement.

Sur motion, [illegible] ... jours été accordé à M. [illegible], rapporteur de la Chambre pour cause d'indisposition.

Sur motion, la Chambre s'est dispensée de ses règles, et a procédé à la seconde lecture du bill intitulé "Acte pour venir au secours de James Norris et Wm. B. [illegible]"

Sur motion, la Chambre s'est formée en comité général pour la considération dudit bill.

M. Thomas a été appelé au fauteuil.

Après quelques instans sur motion, le comité général s'est levé et le rapporteur M. Thomas a rapporté que le comité avait eu sous considération ledit bill et l'avait adopté.

Sur motion, ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur motion, la Chambre a reconsidéré le vote donné sur le susdit rapport et s'est réunie de nouveau en comité général pour s'occuper du susdit bill. M. Wilson a été appelé au fauteuil. Après quelques instans, sur motion, le comité général s'est levé et M. Wilson le rapporteur a rapporté que le comité général avait eu sous considération le susdit bill et l'avait adopté avec amendemens.

Sur motion, ordonné que ledit rapport soit adopté.

Ledit bill ayant été adopté tel qu'il a été amendé, sur motion, ordonné que la Chambre se dispense de ses règles et procède à la considération et à la troisième lecture dudit bill, lequel a été adopté définitivement sous son titre primitif.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion la Chambre s'étant dispensée de ses règles, M. Davidson, sans en avoir donné avis, a présenté un bill intitulé:

"Acte pour pourvoir d'une manière plus efficace à la garantie contre les incendies des bureaux et établissements publics à la Nlle-Orléans." Lequel a subi sa première lecture.

Et sur motion la Chambre s'étant de nouveau dispensée de ses règles, a procédé à la 2de lecture du dit bill.

Sur motion la Chambre s'est formée en comité général pour prendre le dit bill en considération.

M. Lewis ayant été appelé au fauteuil,

Après quelques instans sur motion, le comité s'est levé et le rapporteur M. Lewis a rapporté que le comité avait eu le dit bill sous considération et l'avait adopté.

Sur la question d'adoption du rapport, M. Rattliff a demandé l'appel nominal et il a paru que MM. Baillio, Bergeron, Carr, Carter, Cousin, Clark, Davidson, Debellevue, Declouet, Dunbar, Dupuy, Gaiennié, Golberry, Guion, Laforest, Lewis, Lockett, Molière, Morse, Muse, Poydras, Thomas, Trépagnier, Wadsworth, Wilson et Winchester avaient voté dans l'affirmative, 26 oui: et que MM. Brashear, F. D. Conrad, Farmer, Lavergne et Rattliff avaient voté dans la négative, 5 non.

En conséquence, le dit rapport a été adopté.

Sur motion, la Chambre s'étant de nouveau dispensée de ses règles, a procédé à la 3me lecture du dit bill.

Le dit bill ayant été adopté, sur motion ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat. M. Baillio a présenté les résolutions suivantes, lesquelles ont été lues pour la première fois et renvoyées à demain pour être lues une seconde fois.

Résolu par le Sénat &c. Que la frontière Nord Ouest de l'Etat est actuellement et a été depuis plusieurs années laissée sans défense par le Gouvernement des Etats-Unis, et que les citoyens de cette partie de l'Etat appréhendent des dangers très sérieux, vu les nombreuses hordes d'Indiens mécontents qui habitent les parties Ouest et Nord Ouest de l'Etat d'Arkansas, et pour d'autres causes, si une force militaire n'est constamment stationnée, aux divers postes actuellement établis sur la Rivière Rouge ou autres qui devraient être établis sans délai.

Résolu de plus, que dans l'opinion de la Législature un poste militaire ou garnison établi dans les pinières auprès d'Alexandrie, dans la paroisse des Rapides, protégerait grandement une portion considérable du pays sur la rivière Rouge dans cet Etat. Et que nos Sénateurs et Représentants au Congrès soient invités à faire tous leurs efforts pour obtenir du gouvernement des Etats-Unis, l'établissement immédiat d'un tel poste ou garnison et que le gouverneur soit invité à transmettre à chacun de nos Sénateurs et Représentants au Congrès copie des présentes résolutions.

M. Thomas a offert la résolution suivante, laquelle a été prise en considération et sur motion a été adoptée:

Résolu par la Chambre des Représentants &c. Que le Sénat siégeant comme tribunal pour décider d'un acte d'accusation contre Félix Bosworth, juge de paroisse de la paroisse de Carroll, aura l'usage du local de la Chambre des Représentants à l'effet de tenir ses séances chaque jour depuis midi, à dater du premier lundi de mars prochain.

M. Brashear au nom du comité sur les améliorations intérieures, auquel avait été référée la pétition de divers habitants du bayou Grosse Tête, a rapporté que ledit comité avait eu ladite pétition sous considération, et qu'il est d'opinion que leur demande est raisonnable, et doit leur être accordée, lequel rapport ayant été adopté;

Le même membre au nom du même comité a présenté la résolution suivante, laquelle a été lue pour la 1ère fois et renvoyée à demain pour être lue une seconde fois.

Résolu par le Sénat, &c. Que le bureau des travaux publics est et demeure par le présent autorisé à faire tels travaux sur le bayou Grosse Tête, qu'il jugera suffisants pour en procurer la libre navigation aux habitans établis sur les rives dudit bayou, sans préjudice à l'exécution des travaux antérieurement ordonnés.

M. Dunbar, au nom du comité judiciaire auquel était référé le bill intitulé "Acte pour régler la célébration des mariages dans l'Etat," a rapporté le dit bill avec amendements.

Lequel bill a subi sa 1re. lecture et a été renvoyé à demain pour subir la une seconde fois.

Le même membre au nom du même comité auquel a été référé le bill intitulé "acte pour amender un acte intitulé acte pour rappeler un acte joignant certaines paroisses y mentionnées au district oriental de la Cour Suprême et y établissant un terme additionnel, approuvé le 2 avril 1812, et pour d'autres objets, approuvé le 12 mars 1836," a rapporté le dit bill sans amendement. Lequel bill a subi sa seconde lecture et sur motion a été déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

Le même membre, au nom du même comité auquel était référé le bill intitulé "Acte relatif au protêt des lettres de change et billets à ordre," a rapporté le dit bill sans amendement.

Le même membre de la part du même comité auquel était référé la pétition de Wattson, a fait la motion d'être dispensé de la considération ultérieure du susdit sujet.

Sur motion, ordonné que le dit rapport soit adopté.

Le même membre, au nom du dit comité, a fait le rapport suivant:

Le comité judiciaire auquel a été référée la pétition de MM. Walker et Shiply, demande à être dispensé de la considération ultérieure de la dite pétition, attendu que la demande des pétitionnaires est injuste et ne devrait pas être accordée.

Le même comité a fait le même rapport sur les pétitions de J. J. Pino et Wm. Gill.

(Signé) Wm. DUNBAR, rapporteur.

Sur motion, ordonné que le rapport soit adopté.

M. Lewis a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé "Acte pour amender un acte intitulé acte pour incorporer la Compagnie de Chemin à Coulisses et de la Banque d'Atchafalaya, approuvé le 16 mars 1835" et les actes amendant le dit acte.

Sur motion, la Chambre s'étant dispensée de ses règles, M. Gaiennié sans avis préalable a présenté un bill intitulé "Acte pour amender un acte intitulé 'Acte pour empêcher les personnes de couleurs libres de s'introduire dans cet Etat et pour d'autres objets,' approuvé le 16 mars 1830, lequel a subi sa première lecture.

Et sur motion, l'impression en a été ordonnée.

Sur motion, la Chambre s'étant de nouveau dispensée de ses règles a pris en considération pour sa seconde lecture, section par section, le bill intitulé 'Acte pour augmenter la compensation des jurés et pour abolir la taxe du jury sur les procès dans la 3me. district judiciaire.

Les diverses sections dudit bill ayant été adoptées avec amendemens, sur motion, ordonné que le dit bill soit enrôlé pour subir sa 3e. lecture.

Sur motion, la Chambre s'étant dispensée de ses règles, a pris en considération pour sa seconde lecture le bill intitulé 'Acte pour amender l'acte intitulé Acte pour incorporer l'Eglise Catholique Romaine de St. Patrick.

Le dit Bill ayant été adopté,

Sur motion, la Chambre s'étant dispensée de ses règles, a pris en considération le dit bill pour subir sa 3e lecture.

Lequel bill ayant été adopté, sur motion, ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, la Chambre s'étant dispensée de ses règles, a pris en considération section par section pour sa seconde lecture, le bill intitulé "Acte pour étendre la juridiction de la Cour de Paroisse de Natchitoches et Rapides et pour d'autres objets."

Les diverses sections du dit bill ayant été adoptées, M. Morse a fait la motion que le dit bill soit enrôlé pour subir sa 3e lecture.

M. Rattliff a demandé l'appel nominal et il a paru que MM. Baillio, Brashear, Carr, F. D. Conrad, Clark, Davidson, Declouet, Farmer, Gaiennié, Kenner, Laforest, Lewis, Locket, Morse, Muse, Preston, Thomas, Trépagnier et Wilson avaient voté dans l'affirmative—19 oui.

Et que M. Breaux, C. M. Conrad, Cousin, Debellevue, King, Lavergne, Molière, Rattliff et Rogers avaient voté dans la négative—9 non.

En conséquence, ordonné que le dit bill soit mis au net pour subir sa troisième lecture.

Sur motion, la Chambre s'étant dispensée de ses règles, a procédé à la seconde lecture du bill intitulé "Acte pour maintenir en force la 4me. section d'un acte intitulé: "Acte pour venir au secours de Louis Herbert de la paroisse Lafayette et autres, approuvé le 3 avril 1835."

Sur motion, la Chambre s'est formée en comité général pour la considération du dit bill.

M. Wilson ayant été appelé au fauteuil, après quelques instans, sur motion, le comité s'est levé et le rapporteur M. Wilson, a rapporté que le comité avait eu le dit bill sous considération et l'avait adopté.

Sur la question d'adoption du dit rapport, M. Brashear a demandé l'appel nominal et il a paru que MM. C. M. Conrad, F. D. Conrad, Cousin, Clark, Davidson, Farmer, Gaiennié, Kenner, King, Laforest, Lewis, Lockett, Morse, Mouton, Muse, Preston, Rogers, Thomas, Trépagnier et Wilson avaient voté dans l'affirmative—20 oui.

Et que MM. Brashear, Breaux, Declouet et Rattliff avaient voté dans la négative—4 non.

N'ayant pas de quorum, la dite motion n'a pas été décidée et la Chambre s'est ajournée à demain, 10 heures A. M.

Le ticket suivant reçoit l'appui d'un grand nombre d'actionnaires de la Banque des Améliorations.

MDUCROS,
H. D. PEYRE,
CHS. FORSTALL,
VICTOR BOUMAGE,
CHS. LESSEPS,
A. CHATEIGNIER,
P. MARBOUDET.

20 fev—3

[illegible] A la prochaine élection de la Direction de la Banque des Améliorations, les personnes dont les noms suivent, seront soutenues par un grand nombre de votans:

Pour directeurs de la Banque des Améliorations.
J. M. DUCROS,
Ed. D. PEYRE,
A. CHATEIGNIER,
V. BOUMAGE,
CHS. FORSTALL,
JOS. FILIE,
P. MARBOUDET.

Le steamer EDWARD SHIPPEN partira positivement pour Louisville et les ports intermédiaires, ce soir à 4 heures. Les passagers sont priés d'être à bord à cette heure. L'Edward Shippen fait le service de la malle de Louisville. PIERCE SHANNON & BROTHERS, Agens.

Les consignataires du navire Romulus, de Bordeaux, sont priés de prendre leurs marchandises ... [illegible] ... A. CAPDEVIELLE & Co.

[illegible]

VENTE POUR CAUSE DE DEPART.

E Dest. THOMAS ... en France ... [illegible]

... GENERAL GAINES ... [illegible]

Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la demande d'un grand nombre de citoyens de trois municipalités, M. WILLIAM FRERET, a consenti à se présenter comme candidat à la place de Maire à la prochaine élection.

Nous sommes autorisés par Mr. E. MONTEGUT à annoncer qu'il est candidat à la place de Maire, à la prochaine élection.

Messieurs les Editeurs,

Ayez la bonté d'annoncer Mr. JOSEPH KENNEDY, comme candidat pour maire de la ville, à la prochaine élection, et il sera soutenu par UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Messieurs les Editeurs,

Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GAIENNIE, Esq. sera soutenu comme candidat à la prochaine élection et qu'il obtiendra les votes des 1ère. 2de et 3me MUNICIPALITES.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer dans votre estimable journal que le COLONEL CHS. CUVELLIER, cédant aux vœux exprimés publiquement par un grand nombre de ses concitoyens, se porte candidat pour la Mairie à la prochaine élection.

VOX POPULI.

Nous sommes autorisés à annoncer que Mr FREDERIC BUISSON à la requête d'un grand nombre de ses concitoyens, se porte candidat à la place de Maire. Il recevra le vote de nombreux partisans.

PLATRE CALCINE de Paris, de la fabrique de Dr. Pouilly, frères, à vendre, chez [illegible] ... Bois de plancher embouvetés ... [illegible]

DISSOLUTION DE SOCIETE.—La société sous la raison J. MAUREAU VIAL & Co. a été dissoute le 15 courant, d'un commun accord. MM. Lacout & Vial préviennent leurs amis qu'ils continuent le même genre d'affaires et sont seuls chargés de la liquidation.
LACOUT & VIAL,
Encoignure Royale et Orléans.

DISSOLUTION DE SOCIETE.—La société sous la raison de J. MAUREAU & Co. a été dissoute le 15 courant, d'un commun accord. M. P. Lacout reste seul chargé de la liquidation de la maison et continuera le même genre d'affaires, no. 45, rue Dumaine.

AVIS.—Je préviens le public que M. Joseph Brinnelias n'est plus chez moi, et que je ne suis pas responsable des dettes qu'il pourrait contracter, dettes que je ne payerai pas à qui que ce soit.
25fev—3 MARIE PREINCITAUX, 63 rue St. Pierre.

CHAMPAGNE de qualité supérieure—100 paniers vin de champagne des premiers crûs, en magasin et à vendre par J. P. BONNET, 2 rue Royale. 25fev

PERDU OU EGARE.

UN billet souscrit par M. J. F. Pepin, à l'ordre de M. Hugues Pedesclaux, daté 31 Décembre 1839, de la somme de quatorze cent soixante six piastres, soixante six cents et deux tiers, et garanti par hypothèque, suivant acte par devant Théodore Seghers, notaire public, passé le 31 décembre 1839, payable le huit Avril mil huit cent quarante. Ce billet est endossé en blanc par M. André D. Doriocourt, en qualité d'agent de Hugues Pedesclaux, et en suite, par M. Frédéric Roy. Attendu que le paiement du susdit billet a été arrêté par avis donné au tireur, que le dit billet était ou perdu ou égaré, toute personne qui l'aurait trouvé voudra bien le remettre au dit sieur Hugues Pedesclaux qui en est le seul propriétaire. En ce faisant, elle rendra un service à W. F. C. DUPLESSIS.
25fev—10t

INCENDIE DE LA BOURSE ST. LOUIS.

Quatre pompes à double action, de Brown, placées en différentes parties de cette bâtisse, auraient empêché la destruction de ce magnifique édifice.

Messieurs, protégez vos propriétés tandis que vous pouvez le faire à son marché. Le feu est un élément destructeur, et le seul remède à employer, c'est l'eau employée à temps.

Les hôtels, les moulins à coton, les sucreries et les propriétés de valeur devraient être munis de cet objet si utile.

M. Brown expose maintenant sa pompe à la maison d'Etat, où les personnes qui désirent se convaincre de son utilité pourront l'examiner pendant quelques jours.

Ceux qui désirent se procurer cette pompe, cette année, feront bien de s'adresser immédiatement, vu qu'il n'en reste presque plus. 25 fev—1

AVIS—AUX AMATEURS DES BALS DE CARNAVAL.—On trouvera chez le soussigné un grand assortiment de costumes de diverses, faux favoris, barbes, compostes, moustaches, mouches, impériales, &c. &c. Le tout parfaitement au genre moderne; ce même établissement offre tous les avantages possibles pour ce qui est de la fraîcheur et du bon goût des milliers d'articles qu'il contient.
THEO. GUEDON.
Nouvelle maison Parisienne, rue de Chartres, No. 150, vis-à-vis l'Hôtel d'Orléans.

SAVON DE BOSTON—1000 caisses en magasin et à vendre par GEO. GREEN & Co. 36, Camp.

CHANGE sur New-York, à vendre par M. D. CHAMBERLIN & Co. 40, Gravier.

GOUDRON—400 barillets à vendre à bas prix par W. E. & R. MURPHY, 132, Vieux Bassin.

AGENCE GENERALE DU TEXAS— J. BRENT CLARK, 40, Chartres au 1er.

CHANGE SUR CINCINNATI—Chèques à vue sur Cincinnati à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14 rue Poydras.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 14 rue Poydras.

DES avances seront faites sur envoi de coton à MM J. J. Andrews et Brothers New York, par ANDREWS & BROTHERS, 34, Camp.

GENIEVRE—100 barils genièvre blanc de Baltimore en débarquement et à vendre par J. M. LAVILLEBEUVRE, 17, Magasins.

BARDEAUX—500 milliers bardeaux du bois de Cypre, première qualité, à vendre par C. COINCON Jr. 44, Conti.

BOIS DE PIN de meilleure qualité pour les steamers, et 500 barils résine en morceaux à vendre à bas prix par W. E. & R. MURPHY, 132, Vieux Bassin.

CHARBON—Un petit lot de charbon de Liverpool encore à vendre par W. E. & R. MURPHY, 132 Vieux Bassin.

20000 Pieds planches de pin de 1 1/4 pouce pour planchers, et 30,000 do planches de 16 pouces de largeur pour l'emballage, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 132, Vieux Bassin.

JOHN A. MERRITT, no. 53, rue du Camp, offrent à vendre, en débarquement du Steamer Little Rock, de St. Louis, 9 boucauts tabac du Missouri, 23 barils porc, 10 barillets graisse.

FARINE—800 barils de la marque réputée de Penn. en débarquement d'un chaland, à vendre par O. DORSEY, 44, Levée.

WHISKEY etc.—100 barils en débarquement du bateau à vapeur Jon. à vendre par O. DORSEY, 44, Levée.

BEURRE—43 frequins beurre supérieur de l'ouest, en magasin, à vendre par O. DORSEY, 44, Levée.

CIGARES—87,000 Cigares de la Havane en débarquement du brick Thoosa à vendre par J. M. CABALLERO, 22 Vieille Levée.

CIGARES—Un complet assortiment de Cigares de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 22 Vieille Levée.

GENIEVRE DE HOLLANDE—80 pipes Genièvre en magasin et à vendre par R. GRONING & Co.

PRESSES A COPIER.—Quelques nouvelles presses patentées à vendre aux prix de New-York, par DAVID FELT & Co. 24, rue de Chartres.

PLATRE—2000 barils plâtre calciné à vendre par N. D. CHAMBERLAN, 40, rue Gravier.

EAU-DE-VIE—40 barils eau-de-vie américaine, en preuve, en débarquement du navire Arkansas, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40 rue Gravier.

50 BARRIQUES PORTER DE LONDRES à vendre par S. HEATH & Co., 26, rue du Camp.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE, qualité supérieure à vendre par GEO. GREEN & BRO. 36, rue du Camp.

JAMBONS—13 boucauts jambons nouveaux de Cincinnati en débarquement et 25 boucauts plats-côtes de Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 14 rue Poydras.

CHAUX DE THOMASTON—Ciment hydraulique et Romain, plâtre de Paris, briques à feu de Baltimore, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

BRODEQUINS, CHAPEAUX, HABILLEMENTS—Un assortiment général convenable aux marchands de la campagne et aux habitants, constamment en vente, par FROST & Co. 8, rue de la Douane.

CHAPEAUX DE LAINE—Blancs et noirs, à formes rondes et carrées, à vendre par FROST & Co. 8, rue de la Douane.

FER ET CLOUS DE JUNIATA—80 tonneaux de fer bien assorti, 700 barillets clous coupés de 6d, en débarquement du général Pratte, à vendre par P. A. GIRAUD, 18, rue Tchoupitoulas.

MELASSE—30 barils mélasse prime et bon rétif, en débarquement du steamer Fulton, à vendre par P. A. GIRAUD, 18, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié en débarquement, en magasin et à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co, 26, rue Poydras.

BEURRE—12 barillets beurre de l'Ouest en débarquement et à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 26, rue Poydras.

5 SACS plumes en débarquement du steamer Fern, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 26, rue Poydras.

CAFE HAVANE—112 sacs prime nouveau, en débarquement du brick Thoosa à vendre par GODFREY LAWRIE & SMALL, 36, rue Gravier.

MAIS—100 sacs, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 36, rue Gravier.

CAFE Cigares—600 sacs café vert prime de la Havane et 800,000 cigares de différentes qualités à vendre par J. ROBERT & Co., 47, rue Bienville.

CAFE—150 sacs en débarquement du Brick Thoosa, de la Havane; et 100 sacs en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins.

GOUDRON—300 barils, en débarquement de la Goelette Exchange, à vendre à bas prix sur la Levée par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins.

RIZ, Clous &c.—200 tierçons de riz; 500 barillets de clous; 150 balles toiles à chemises et à draps de lit; 1500 caisses savon Nos. 1 et 2; 100 frequins beurre de Goshen, 20 barils eau-de-vie et genièvre pour familles; 40 barils eau-de-vie de pêches; 700 caisses vin rouge; 100 barriques do. do. 400 paniers de champagne; 600 rouleaux cordes d'emballage du Nord, Cognac; eau-de-vie, genièvre, vin de Madère, en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins.

ARGENT DE L'OUEST—[illegible] chèques sur la "Northern Bank" du Kentucky—Certificats de dépôt dans "Branch Bank d'Illinois à Alton. ... certificats de dépôt sur la Banque des Planteurs du Tennessee à Nashville, à vendre par STETSON & AVERY, 83, Gravier.

VIN DE MADERE, DE MALAGA, POIRE A ENVELOPPES, BEURRE, &c.—[illegible]

[illegible]

BEURRE—200 frequins beurre ... [illegible]

A VENDRE par les soussignés ... [illegible]

BŒUF, PORC, WHISKEY ... [illegible]

A VENDRE ... Malaga ... [illegible]

PAR LE REGISTER.

Pour les autres avis, voyez la 4me. page.

SUCCESSION de feu James Chastant—Vente par le Régister des Testaments—Samedi, sept mars 1840, à une heure de l'après midi, en vertu d'un décret de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 15 et 17 février 1840, dans le procès No. 1901, intitulé: "Aimé Meilleur contre l'héritière et les exécuteurs de feu James Chastant," il sera offert en vente publique à l'encan à la Chambre des Bains, située dans la partie de la Bourse de St. Louis, entre les rues St. Louis et Conti, les actions suivantes, savoir: Dix actions de la Presse à Vapeur à Coton de la Levée, sur lesquelles trois mille deux cent soixante piastres ont été payées.
Conditions comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

SUCCESSION de feu SIMON BEHRLE—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi, quatre mars 1840, à une heure de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 13 février 1840, il sera vendu rue St. Pierre, entre les rues Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les effets mobiliers en dépendant, consistant en un lit de camp, meubles, liqueurs, vaisselle, linge de corps et batterie de cuisine, &c.
Conditions—comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

SUCCESSION d'Edgard Cook et de Frédérick Cook décédés—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi, vingt-huit février 1840, à quatre heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane en date du 13 février 1840, il sera vendu à la mon bureau, encoignure des rues Condé et Ste. Anne, les effets mobiliers dépendant de la susdite succession, consistant en argent du ..., une bague en or, [illegible] de linge, un secrétaire en acajou et un vieux pupitre en bois et son contenu. Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

SUCCESSION de feue Catherine Marel, veuve en premières noces de Jacques Bonali, et décédée épouse de Joseph Chemilin, en secondes noces—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 27 Février 1840, à 4 heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 11 février courant, j'exposerai en vente, pour le compte de la susdite succession, au faubourg Washington, à l'encoignure des rues Moreau et Hancock, savoir:

Les effets mobiliers dépendant de la susdite succession, et consistant, savoir:

Un équipage de charronnage, 1 dray, 1 lot d'outils de charronnage, 1 cheval, 1 lot de bois de charronnage, 1 lot de planches, 1 paire de roues, 1 table, 1 lot de vaisselle, &c. Conditions, comptant.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

14 fev

SUCCESSION de feu Victoire Duclos Large, femme A. Perrault f. c. l.—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, deux mars 1840, à quatre heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 15 Février 1840, il sera vendu pour compte de la susdite succession, dans sa demeure, rue Claiborne, entre les rues Claiborne et Robertson, les meubles meublants, ustensils de cuisine, linge &c., dépendant de la dite succession.
Conditions—Comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

18 fev

SUCCESSION de feu JAMES RAMSAY—Vente par le Régister des Testaments Mercredi, vingt six Février 1840, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 24 janvier 1840, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession: La moitié appartenant à la dite succession de l'esclave Washington, nègre d'environ vingt-deux ans. Conditions: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Tests.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant H. B. Cenas, not. pub. 20 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent—Salut.—Attendu que Charles Genois de cette ville ayant acheté à une vente faite par T. Mossy & Gardel, encanteurs publics de cette ville, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour, pour un avis conformément à un statut de la législature de l'Etat de la Louisiane intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite par conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou par quelque irrégularité ou illégalité dans l'estimation l'avis du temps de la vente, ou par une autre cause quelconque d'avant que dans trente jours inclusivement à la date de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par les encanteurs susdits le dix neuvième jour de novembre de l'année 1839, en vertu d'un ordre de cette cour daté le 11 de septembre de l'année 1839, dans l'affaire de A-Le Gendre contre ses créanciers et de Lawrence et A-Le Gendre No. 11961 de la cour, à laquelle vente le dit Charles Genois est le plus haut enchérisseur pour le prix de $5800 payables $2,000 comptant et $1602.94 cts le 17 Février 1840.

Désignation de la propriété d'après le procès verbal de l'encanteur.

Un lot de terre situé dans le faubourg Montet, et désigné par le numéro un de l'îlot borné par les rues Roblin, Tchoupitoulas, Joséphine et St. Thomas, le dit lot ayant trente pieds de façade sur la rue Joséphine et cent vingt sept pieds de profondeur, [illegible] ... dans les titres de propriété du [illegible] ... [illegible] ... mil huit cent trente sept; le dit lot mesurant vingt sept pieds, huit pouces et un sixième de pouce de façade ... et cent cinquante pieds, dix pouces de profondeur entre des lignes parallèles.

2o. Un autre lot de terre situé dans le même faubourg, et désigné par le numéro trois, sur le dit plan; le dit lot mesure vingt sept pieds, huit pouces et un sixième ... pouces de façade sur la rue Joséphine sur cent cinquante pieds, dix pouces de profondeur; ensemble avec tous les améliorations, tous les droits, privilèges et servitudes en dépendant.

Par ordre de la Cour, &c. ... Greffier—Nelle Orléans, le 21 février 1840.
ARMAND PITOT, greffier.

Bureau des Editeurs de la Abeja. Nueva-Orleans, Febrero 22 de 1840.

Muy Sres mios:

Sirvanse Vds. tener la bondad de publicar en su apreciable periodico, la siguiente comunicacion que he recibido del Supremo Gobierno de Mexico, y que por su pronto publicacion interesa al comercio.

De Vds. Al SS.
SALVADOR PRATS,
Vice Consul Mejicano.

[Comunicado] Nueva Orleans, Febrero 22, 1840.

Desde la publicacion de este comunicado queda revocado la orden de 1° de mayo ultimo, que permitia por la bahía de ... se permitia por el Puerto de Matamoros, la importacion de efectos prohibidos por el Arancel general de Aduanas Maritimas y fronterizas. Quedando en su fuerza el decreto de 26 de octubre de 1838, sobre la introducción de viveres por el citado puerto de Matamoros.
SALVADOR PRATS,
Vice Consul Mejicano.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Mme. BUFFET par suite du malheur qu'elle a éprouvé dans l'incendie de l'hôtel St-Louis, prévient le public et ses amis qu'elle vient de transporter son magasin dans la rue de Chartres, entre Toulouse et St-Louis, près l'Hôtel d'Orléans. Elle vient de recevoir par le dernier navire arrivé de France, un assortiment complet de ... [illegible] de chair très frais, tels que prunes impériales, des pommes, des pêches, des poires, des cerises, etc. de Tours en corbeilles, poires tapées et autres ... fruits bien assortis, fromage de Gruyère, ... pâtés de Strasbourg, terrines de foies gras, truffes ... olives, cornichons ... etc. ... pâtés de ... perdreaux, poulardes, ortolans, cailles, bécasses, ... de Strasbourg, ... assortiment ... de bouteilles de ... anchois ... huile ... de ... vins ... sirops ...

Madame Buffet comptant toujours sur le bon patronage du public, ne négligera rien pour tenir son magasin bien assorti. 24 fev—6?

LE soussigné offre à vendre, provenant de récentes importations:

Vins rouges en barriques (Montferrand.)
Do. Supérieurs (St-Estèphe.)
Do. En demi barriques.
Cognac en demi pipes, demi. preuve.
Do. En quarts de pipes, bonne preuve.
Cognac en bouteilles, fine, Champagne
Vins rouges en caisses, de toutes qualités.
Prunes en grands paniers.
Liqueurs, anisette, fruits à l'eau de vie, &c
Fruits au jus et conserves alimentaires de Bordeaux et Confiserie.
Huiles en paniers de Bordeaux et Marseille
Vins fins des crus Lafitte, Latour, Haut Brion, &c
24 fev TH. BARBANCEY, 6, rue Conti.

BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX aux prix de New-York, reçus par les derniers arrivages.

50 caisses brodequins noirs et de ... pour hommes,
do do de veau pour hommes,
do do "sweepoisement,"
do do de souque et épais de do,
do jolis escarpins de veau pour bals;
do bottes de veau fines et superfines.
do chapeaux de castor et de soie pour hommes.

Aussi qu'un assortiment de bottes et souliers pour enfants et pour dames, à vendre par colle on pas douz.
C. T. BRADLEY, 16, rue de la Douane.

AVIS.

Ayant été intéressé dans la Pharmacie de Mr. [illegible] depuis le 1er. Janvier 1839, ... Elève de l'Ecole Spéciale ... [illegible] ... Vieille Levée, No. 144. ... E. SCHOENDORFFER, ...

[illegible]

... pour se rendre utile. Elle répondra immédiatement à toute demande qui sera adressée à Mr. H. au bureau de cette feuille. 24 fev—3

A VENDRE par les soussignés:
Chapeaux de soie de Paris, dernière mode.
Chapeaux feutre gris, grands bords et petits bords.
Chapeaux feutre noir, grands bords.
Chapeaux Amazone pour dames.
Cravattes satin unis et brochés.
Bretelles en soie et en fil d'Ecosse.
Parapluies en soie de Paris 28, 30, 32 et 34 pouces.
Cannes jones à poignards, &c. JH. BERCIER & CO. 131, rue de Chartres.

SEL—2000 sacs sel fin et gros de Liverpool, la seule cargaison assortie, en débarquement du navire [illegible] sur la Levée, s'adresser à ALEX. PARK, 81, Commune.

SEL—5000 sacs sel des Iles Turques de Cadix, et de St. Ubes, dont une partie est en débarquement du trois-mâts Elgin, à vendre en quantités convenables aux acheteurs. ALEX. PARK, 81, Commune.

A LOUER—Un office de écriture, s'adresser à J. M. ASBRIDGE, 63, Commune.

200 balles toile à draps de lit 4/4 de la manufacture de Banbury; 30 caisses do. do. de blanche, à vendre par W. F. VIGERS & Co. 30 Bienville.

SUCRE BLANC DE LA HAVANE—40 caisses en débarquement de la goëlette Cora, à vendre par W. F. VIGERS & Co.

CAFE RIO—300 sacs prime vert de la nouvelle récolte en débarquement du trois mâts Ste. Marie à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

204 SAUMONS DE PLOMB du Missouri en débarquement du steamer Louisville, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

LARD—50 barriques plats côtes fumées de Cincinnati en bon état, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

GENIEVRE DE COLD SPRING—30 barils en débarquement de la barque Izard Ferry, de Baltimore, à vendre par BOGERT & HATHORN, 34, Gravier.

DOMESTIQUE DE MAISON—Une esclave de 19 ans, bonne cuisinière et excellente blanchisseuse et repasseuse, à vendre par P H GALLWEY, 6, Conti. 24 fev—6

PIPES PERMANENTES—3 de grandeur dimensions, disponibles pour qu'on peut mettre dans ... à vendre par P. H. GALLWEY, 6, rue Conti.

AGENT de l'Alabama, à acheter par ANDREWS & BROTHERS, 34, rue du Camp.

TABAC A CHIQUER—40 caisses de ... à chiquer, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 34, rue du Camp.

GENIEVRE et Eau de Vie—20 barils, à vendre par ROBERT H. WHITE, 40, Poydras.

VIN—50 caisses vin de Bordeaux, à vendre par ROBERT H. WHITE, 40, Poydras.

SACS EN FIBRE—... à vendre par ROBERT H. WHITE, 40, Poydras.

HUILE—5 barriques huile de sperm, ... à vendre par ROBERT H. WHITE, 40, Poydras.

CLOUS—500 barillets clous ... à vendre par ROBERT H. WHITE, 40, Poydras.

MAQUEREAUX—70 barils maquereaux Nos. 1, 2 et 3, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22, Douane.

WHISKEY—71 barils en débarquement du steamer Jon, à vendre par O. DORSEY, 44, Nlle-Levée.

FARINE—100 barils sur la quai, à vendre par O. DORSEY, 44, Nouvelle-Levée.

CAFE—... sacs café vert prime de la Havane, en débarquement de la goëlette Cora, à vendre par J. M. CABALLERO, 22, Vieille-Levée.

A VENDRE—Le fonds de commerce d'épicerie à l'encoignure des rues Bourgogne et de l'Hopital, no. 163, avec tous les accommodements. S'adresser sur les lieux. 21 fev—3

CHANGE sur New-York, à vue à 15 et 30 jours de vue, à vendre par CHEVREMONT & Co., 6, rue Royale.

ACIER DE HASENCLEVER.

LE soussigné a en magasin et tiendra constamment un approvisionnement de l'acier à en connu de Mrs Jony Berme Hasenclever, ... [illegible] ... à vendre en quantités convenables aux acheteurs.
HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.
19 fev—6m

JE soussigné, Lucien Hermann, Notaire Public, certifie par les présentes que Mr. Hermagène Cantrelle a été nommé par moi, pour assister comme témoin au tirage des numéros dans la roue qui doit servir au tirage de la Grande Loterie de propriétés foncières dont Mrs. Schmidt et Hamilton sont directeurs, et qu'après avoir bien examiné ladite roue et l'avoir agréée... j'en ai pris la clef pour être gardée par moi jusqu'à la prochaine ouverture de ladite roue.
Nouvelle-Orléans, 3 décembre 1839.
(Signé) LUCIEN HERMANN, Not. Pub.

JE soussigné, Hermagène Cantrelle, nommé par M. Lucien Hermann, Notaire Public, pour être présent et assister au tirage des numéros qui doit être fait à la roue qui doit servir au tirage de la Grande Loterie de Propriétés foncières dont Messrs. Schmidt et Hamilton sont directeurs, tous les numéros de ladite Loterie, certifie par les présentes, que j'ai assisté comme témoin, au déplacement et tirage de chacun des numéros, qui a été fait aujourd'hui dans ladite roue, et que lesdits numéros ainsi déposés ont été préalablement exposés aux regards du public.
Numéros sortis jusqu'à ce jour ... 36,289.
Nouvelle-Orléans, 20 février 1840.
24 fev (Signé) H CANTRELLE.

TIRAGE OFFICIEL DE LA GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE, [Classe 14e.]

31 | 3 | 40 | 29 | 61 | 28 | 11 | 74 | 65 | 9 | 26.

MERCREDI LE TIRAGE.

Gros lot		$17,000
Un Lot de		7,000
Vingt lots de		1,000

75 Numéros ballottés—12 sortant.

Billets à vendre au bureau des Directeurs. D. & GREGORY & Co. 30, rue du Canal

Tirage Officiel de la Grande Loterie d'Etat, Classe Extra, No. 6 pour 1840.

65—2—4—66—50—9—7—68—33—40—28—44.

GROS LOT DE $10,000.
BILLETS SEULEMENT $3—00

GRANDE LOTERIE D'ETAT. CLASSE No. 10, pour 1840.

Autorisée par la Législature de l'Etat. 00 Devant être tirée, mardi, 25 Février 1840, à sept heures p. m. à l'Hôtel de Cité, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.

75 Numéros—12 Sortants.

PROGRAMME:

1 Lot de	$10,000	$10,000
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	1,000	[illegible]
[illegible]	1,000	[illegible]
[illegible]	1,000	[illegible]

27,514 Lots, montant à $147,704

Billets $3—Demi do. $1 50—Quarts de 75 cts.

Paquets de 25 billets pour $75, garantis devoir tirer au moins $34.

Paquets de 25 demi billets pour $37 50, garantis devoir tirer au moins $19 00.

Paquets de 25 quarts de billets pour $18 75, garantis devoir tirer au moins $8 50.

Pour paquets ou billets, s'adresser au bureau des Directeurs, No. 18, rue de Chartres, en à l'encoignure St-Louis et Chartres. 26 fev

LA VERITE EST GRANDE ET PREVAUDRA—Il est notoire que 150,000 pillules de salsepareille pour le sang, ont été vendues pendant les derniers six mois.

Il est notoire qu'elles ont été administrées dans beaucoup de cas pour prévenir les mauvais effets de pillules et autres médecines de charlatans par lesquels plusieurs vies ont été mises en danger.

Il est notoire que les médecines des charlatans contiennent des minéraux, tels que du mercure et qu'il sévent qu'elles doivent guérir ou tuer, laissant au hasard à décider.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans ou étrangers imposteurs se nomment médecins, afin d'en imposer au public et lui vendre ses viles préparations, s'occupant fort peu des conséquences pourvu qu'ils remplissent leurs goussets.

Il est notoire que les charlatans et les imposteurs étrangers, qui infestent notre pays, ne connaissent nullement la nature de la médecine et encore bien moins la constitution humaine.

Il est notoire que ces pillules sont particulièrement efficaces dans les maladies suivantes causées par impureté du sang et des fluides animaux.

Douleurs rhumatismales, scrofules, Erésipèles, jaunisse, ardeur d'estomac, maladies du foie, de la peau, des os et des glandes, douleurs dans les côtés, le dos et l'épine, aideurs ... de l'estomac, fièvre interne, mauvaise bouche, mauvaise haleine, vents, indigestion, manque d'appétit, acidité de l'estomac, plaies ulcérées au nez, à la gorge et à la bouche, éruptions sur la peau, boutons au visage et sur le corps, verrues, enflures des glandes du cou, de l'estomac, toux, maladies du foie &c.

FAITS QU'ILS RECOMMANDENT.

Il est notoire que le propriétaire et manufacturier des pillules de salsepareille pour le sang est médecin et apothicaire, reconnu par les plus célèbres médecins des Etats Unis.

Les docteurs Physick, Chapman, Jackson, Gibson, Dawees, Hare, James, Horner, Coxe, &c.

Il est notoire que les pillules de salsepareille pour le sang sont administrées par plusieurs médecine et qu'elles sont recommandées par eux dans toutes les parties des Etats Unis. (Voir les directions qui accompagnent chaque boîte.)

Il est notoire qu'elles sont composées entièrement de végétaux et qu'elles ne contiennent ni mercure ni préparation animale.

Il est notoire qu'elles peuvent être prises par les tempéramens les plus délicats et par les personnes de tout âge, sans aucun dérangement dans leurs occupations et sans crainte du froid et sans qu'il soit nécessaire de faire aucune diète.

Il est notoire que leur opération qui sera légère ou forte, selon la quantité prise n'affaiblira pas le système autant qu'une médecine purgative.

Il est notoire qu'elles sont le plus efficace purificateur du sang et rénovateur du système qui ait jamais été découvert.

Aussi le remède le plus efficace pour les maladies produites par le mercure ou les minéraux dans le cas de syphilis ou vénérienne, &c.

Il est notoire que dans toutes les occasions où elles ont été administrées elles ont produit un bon effet, ayant opéré plusieurs mille cas qui avaient été déclarés incurables.

Il est notoire qu'une boîte de pillules de salsepareille et une bouteille de sirop composé de salsepareille sont suffisantes pour guérir les maladies ci-dessus.

Il est notoire que le seule place où l'on puisse les obtenir naturelles, dans la Nouvelle Orléans, est au No. 96, rue de la Douane. No. 96.

Sirop concentré de salsepareille préparé avec la salsepareille du Honduras, de premier choix.

Pour la purification du sang, la guérison et la prévention des maladies de rhumatisme, scrofule, salt rhum, &c.

Salsepareille—Leurs [illegible] et décédés. Les vertus de la salsepareille ont été reconnues depuis plus de deux cents ans, pendant lequel sa réputation a toujours augmenté. Cependant tout dépend de son mode de préparation.

Le sirop composé de salsepareille concentré est une préparation de la salsepareille d'Honduras, et est infiniment supérieure aux autres préparations de la même plante. Il est manufacturé par un procédé chimique à vapeur, par lequel les vertus médicales seulement de la salsepareille sont extraites, une bouteille duquel possède autant de vertu qu'une douzaine de celles des préparations que l'on trouve dans les laboratoires de Londres, Edimbourg et des E. U.

Vendu au No 96, rue de la Douane—Défiez vous des contrefaçons!

SALSEPAREILLE.

Les planteurs, négocians et droguistes peuvent en ce moment leurs achats dans cette ville, sont informés qu'ils ne pourront se procurer de meilleure médecine végétale que le sirop composé de salsepareille.

En témoignage de la haute réputation dont jouit cette préparation parmi les membres de la faculté, les personnes suivantes, distinguées par leur talent et leur réputation, ont volontairement rendu témoignage de sa vertu et de sa supériorité.

Dr Valentine Mott,	Dr David Hossack,
Dr T Mitchel,	Dr W McNevan,
Dr T Kissam,	Dr F Pascalis,
Dr Watts,	Dr Alex H Stevens,
Dr Wright,	Dr Post,
Dr G. Dalafield,	Dr Francis Berger,
Dr Phœre,	Dr Chevreau,
Dr Cheeseman,	Dr Hicks,
Dr Gibson,	Dr Seaman,
Dr Hunt,	Dr Dewey,
Dr Dr Hare,	Dr Jones,
Dr Hosner,	Dr Coit,
Dr R Rogers,	Dr L Rogers,

S'adresser au No. 96, rue de la Douane.

IMPORTANTE MEDECINE.

Sirop concentré de salsepareille pour la guérison des maladies suivantes: 1o la dyssenterie chronique et ... [illegible] ... 2o. ... 3o. la diarrhée dans toutes ses formes; 3o. la jaunisse ... 4o. ... 5o. ... 6o. la consomption ... 7o. ... 8o. ... 9o. le rhume de ... [illegible] ... 10 l'asthme nerveux ou ordinaire; 11o. les battements de cœur et la pleurésie ou douleurs dans le côté; 12o. fièvre jaune ... 13o. ... 14o. ... 15o. ... 16o. ... 17o. ... 18o. ... 19o. ... 20o. ... 21o. ... 22o. ... 23o. ... 24o. manque de ... 25o. ... 26o. paramenie ou irrégularités féminines ainsi que la leucorrhée dans toutes ses variétés ... 27o. hydropisie de toutes espèces, 28o. la strangurie ou autres maladies urinaires; 29o. le tic douloureux, 30o. la teigne humide la gale et les éruptions de la peau en général.

Le propriétaire se flatte que le grand soin qu'il a apporté dans la préparation de la salsepareille, sous ces différentes formes, a rendu sont composé parfait, et en faisant usage d'un mode de préparation étranger à tous les autres manufacturiers, il peut sans crainte dire qu'il a produit un article combinant toutes les matières médicinales de la salsepareille dans une forme plus efficace et plus concentrée que les autres productions de cette nature. Il recommande cet article à l'attention des médecins comme étant la meilleure préparation de salsepareille qui ait jamais été faite, combinant toutes les propriétés qui appartiennent aux divers articles qui la composent, dans une forme concentrée, qui ne peut être altérée par la température ou l'atmosphère. La supériorité que réclame cette médecine sur toutes les autres préparations de cette nature, résulte du mode particulier de sa préparation. Nous croyons pouvoir dire d'après l'expérience, l'expérience, qu'une grande partie des vertus de la salsepareille est détruite par la vapeur, lorsqu'elle est composée, d'après l'ancien mode de procéder à l'évaporation de la concentration de ses principes actifs. Nous sommes venus à cette conclusion, après avoir été souvent trompé dans l'administration de cette médecine préparée suivant les formes ordinaires et comparant le succès qu'elle a obtenu lorsqu'elle était préparée selon le mode actuel. En outre pour ôter cette différence aux matériaux qui auraient pu être meilleurs dans l'une ou l'autre, parce que nous avons toujours fait usage des mêmes articles, et les résultats ont toujours été les mêmes que ci-dessus. Cette médecine est donc recommandée aux médecins, comme matière médicale, possédant à un haut degré les propriétés toniques, altératives et diaphorétiques des plantes qui la composent.

Le temps et les frais que coûtent ces articles prennent peut-être milliter contre son usage général, mais de telles objections ne devraient jamais avoir aucun poids lorsque la vie et la santé d'un individu sont en danger.

L'efficacité de la salsepareille comme dépuratif et fortifiant, ne saurait être contestée. Elle agit sur le sang plus particulièrement. On pourrait citer ici les meilleures autorités médicales: La faculté de médecine est unanime sur ce point.

S'adresser au no 96, rue de la Douane, où le véritable sirop est vendu par le propriétaire. 13 jan

EXTRAIT COMPOSE DE SALSEPAREILLE ET DE BAUME DE COPAHU.

PAR THORN,

Et approuvé par la Faculté de Médecine.

REMEDE positif et infaillible pour gonorrhée, rétrécissements de l'urètre, douleurs des reins, de la vessie, pollutions nocturnes, éruptions scorbutiques, &c. &c. &c.

Le docteur ce remède au public le propriétaire se réfère aux nombreuses recommandations qu'il a reçues des principales facultés médicales de l'Europe. Le Baume de Copahu a perdu beaucoup de son crédit par son goût désagréable et les inconvénients attachés à son emploi. L'analyse a conduit l'inventeur à penser qu'en le composant avec des médicaments convenables, il y avait plus de fruit que dans son état naturel. Ces quelques ingrédients dans la composition de ce remède ajoute à la vertu des autres et produit des effets surprenants. Ces ingrédients sont rangés parmi ceux qui jouissent de la plus haute réputation parmi les savans et les praticiens. Ils opèrent d'une manière vraiment étonnante surpassant en même temps toutes les espérances qu'on avait pu concevoir, et pourront être administrés avec un avantage égal dans toutes les périodes de la maladie. Les plus grands médecins, les plus fameux chirurgiens de l'époque actuelle ont expliqué leur sentiment en faveur de la salsepareille, pendant que son usage dans les hôpitaux et autres établissements publics a eu des résultats favorables, et continue sur la plus large échelle. C'était un remède favori du célèbre docteur Abernethy dans toutes les affections vénériennes, dans les plaies éruptions et dans ... dans toutes les ... de l'estomac. Le remède ayant été soumis à l'examen des hommes les plus éclairés, de la faculté et après avoir été éprouvé chez eux, ils ont manifesté leur satisfaction touchant l'efficacité extraordinaire qu'il avait produite dans leurs mains. Leur observation ... [illegible]. Il est préparé par B. Thorn chimiste de Londres, dont les seuls agents à la Nouvelle Orléans sont MM.
BICKLES & co, 49, rue du Canal.
16 jan—1m

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

BENEFICE DE Mr. PERRIN.

Aujourd'hui 25,
1ère. représentation de

BONAPARTE LIEUTENANT D'ARTILLERIE OU 1789 & 1800.

Comédie vaudeville en deux actes, par Xavier, Duvert et St. Laurent.

LES ADIEUX A FONTAINEBLEAU,
Tableau historique mis en action.

RICHARD CŒUR DE LION.
Opéra comique en 3 actes, de Grétry.

GRANDE OUVERTURE DE FERNAND CORTES.

On commencera à 6 heures et demie précises.

SALLE DE L'HOTEL ST. CHARLES.
LUNDI GRAS,
Dernier Bal d'Enfans.

M. E. Bertus a l'honneur d'annoncer aux amis et le public en général, qu'il donnera dans la dite salle lundi 2 mars, un
GRAND BAL PARE
Précédé d'un
BAL D'ENFANS,

Qui commencera à 8 heures, ... et à 10, le grand bal ouvrira ...
Prix d'entrée ... $1
Enfans ... 50

LE Bureau de Souscription au TIVOLI LOUISIANAIS, tous pareils. Ouvert sur la Chaussée du Bayou, est ouvert rue d'Orléans, en face du Théâtre, où l'on peut souscrire depuis le matin jusqu'au soir.

Le prix de souscription est,
Pour 4 Bals de ... $8 00
Chaque cavalier a droit de conduire 2 dames.

Il est inutile de répéter que tous les jours d'agrément s'y trouveront réunis, contribueront sans doute puissamment aux agréments de ces Bals Champêtres.

Le Grand Orchestre sera dirigé par Mr. [illegible]
22 fev—2?

NAVALORAMA,

DE MESSIEURS PERRIER & GAYE.

Place St. Antoine, derrière la Cathédrale ... [illegible]

EXPOSITION TOUS LES JOURS
De 10 heures à 5.

Prix d'entrée—Grandes personnes, 50 cents.
Enfans et domestiques, 25c 19 fev—4

SALLE DE L'HOTEL ST. CHARLES.

MESSIEURS les souscripteurs des Bals de la Salle St. Louis sont informés que les Bals seront continués à la Salle St. Charles.

Les Bals de Société tous les mercredis, et les Bals de Société Masqué les samedis de chaque semaine jusqu'au Mardi Gras.

Le bal déguisé aura lieu dans la dite salle le mardi 25 février. 18 fev

AVIS—Le propriétaire des BALS DE LA SALLE D'ORLEANS, annonce respectueusement aux Dames et Messieurs que Jeudi prochain 27 Février, il donnera
UN GRAND BAL DE SOCIETE
PARE ET MASQUE.

Rien n'a été négligé par le soussigné pour rendre cette soirée agréable.
25 fev—3 MITAUD.

BALS.

SALLE D'ORLEANS.

LE soussigné annonce à ses amis et aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il y aura
DES BALS PARES ET A CARACTERE,
tous les lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine,
PRIX d'entrée: —Cavaliers ... $2
Un bureau sera ouvert pour y déposer les chapeaux, cannes, manteaux, &c.
A. MITAUD.
29 nov

Salle de la Marine, entre les deux marchés.

GRAND BAL PARE ET MASQUE.

Tous les Lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine.

PRIX D'ENTREE:

Cavaliers ... $1 50

N. B. Un bureau est ouvert pour y déposer les cannes, manteaux, armes, &c.

Il y a dans la salle de bal une bonne buvette et un excellent restaurant. 27 d

GRANDE LOTERIE

D'IMMEUBLES ET D'ACTIONS, DE CALLDWELL, OAKEY ET PRITCHARD.

Tirage chaque jour à la Bourse St. Charles.
10,000 LOTS GAGNANTS .... $2,000,000.

Les tickets qui sont encore à vendre à $20, sont garantis n'avoir pas été tirés jusqu'au jour de la vente.

Bureau, encoignure Canal et St. Charles.

La liste de tous les numeros tirés chaque jour est publiée dans les journaux quotidiens. 20 fev

POUR GALVESTON, (Texas.)

Paquebot régulier pour Mardi, 25 Février, à 4 heures.

Le beau steamer doublé et chevillé en cuivre et à basse pression NEW YORK, capitaine John R. Wright, partira pour le port ci-dessus le 25 du courant. Ce bâtiment vient de subir de grandes améliorations; en fait d'élégance et de sûreté il n'est surpassé par aucun steamer dans les Etats du Sud. Son capitaine est reconnu pour son connaissances comme marin, et son urbanité et sa prévoyance ne laissent rien à désirer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du Canal, ou à
BOGERT & HAWTHORN, 63 rue Gravier.
N. B. Départ du New York, de la Nouvelle Orléans le 10 et le 25; de Galveston le 17 et 31 de chaque mois. 24 fev

POUR VERMILLIONVILLE, (Attakapas) et tous les ports intermédiaires.—Le steamer WASHINGTON, ..., capitaine Wheeler, partira mardi, 25 courant, à 8 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la Douane.

POUR MAYSVILLE, PORTSMOUTH, Wheeling et Pittsburg.—Le steamer AMAZON, capitaine J. H. Louderback, partira jeudi, 27 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
PIERCE SHANNON & BRO. 57, rue des Magasins.
24fev

POUR ST-LOUIS, ALTON et tous les ports intermédiaires.—Le steamer GENERAL PLATTE, capitaine Casey, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue du Canal, ou à
BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

N. B.—Les consignataires de ce steamer sont prévenus que, après ... [illegible] ... 24 fev

Le steamer TUSKINA, capt. Gilland, partira ce soir, à 4 heures, pour Millikens Bend, Vicksburg, Grand Gulf, Bodney et Natchez. Les expéditionnaires sont priés d'avoir leurs connaissements signés à cette heure. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à
22 fev J. HALL & A. B. BEIN. 19. Nlle-Levée.

POUR ST. LOUIS et tous les ports intermédiaires—Le steamer LOUISVILLE, capt. Moore, partira sous peu pour les ports ci-dessus. Pour balance de fret ou de passage, s'adresser à bord en face de la rue Poydras ou à
JOHN A. MERRITT, 53, Camp.
Ce bateau payera tous les frais sur les marchandises expédiées par lui. 22 fev

POUR NEW-YORK—Le trois-mâts [illegible] CAN, capitaine Wilson, partira jeudi prochain, 27 du courant. Pour fret de 300 balles coton ou le fret entier ou passage, s'adresser à bord en face de l'Hôtel des Monnaies ou à J. LAIDLAW, 41 rue de Chartres.

PACKET REGULIER POUR GALVESTON.

La goëlette ALEXANDER WASHINGTON, capt. Dreborn, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J. BRENT CLARK,
25 fev 40, rue de Chartres, au 1er. étage.

POUR BOSTON.—Le brick GLOBE, a besoin de 80 balles de coton pour compléter sa cargaison et partira ... peu. Pour ... s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR BOSTON—Le brick VOLTAIRE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR BALTIMORE.—Ligne de packets de la Nouvelle-Orléans et Baltimore—La barque MARIA PERRY, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

A VENDRE OU A FRETER—La goëlette CORA. ... s'adresser au capitaine à bord ou à W. F. VIGERS & Co.

A FRETER—La goëlette WATERWITCH, prête à prendre une cargaison, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co. 12, rue Toulouse.

POUR LA HAVANE—Le brick paquebot RUDOLPH GRONING, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira positivement samedi, 29 du courant. Les personnes sont requises de se trouver à bord à 8 heures.

LIGNE DE LA NLLE-ORLEANS ET DE LA MOBILE. (Nouveau Bassin.)

La goëlette MARY ELLEN, capt. Ellis, partira sous peu de jours, pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOS. H. ASHBRIDGE, 66, Commune.

[Paquebot régulier]—POUR MATAGORDA Linn's landing et Tresplacios.—La goëlette FREDERICK ABNET, capitaine Hughes, partira sous peu, pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J. BRENT & CLARK, ...

POUR LE HAVRE—Le trois-mâts ST. LOUIS capitaine King, partira dans dix jours. Pour passage, s'adresser au capitaine King, à bord, ou jusqu'au no 86 de la 2de municipalité, ou à STETSON & AVERY, 83 rue Gravier.

DEMANDE D'UN NAVIRE—On a besoin d'un navire pouvant porter de 6 à 900 barils pour prendre une cargaison pour les Indes Occidentales. JOS. H. ASHBRIDGE.

POUR PHILADELPHIE—Premier navire—La goëlette neuve GEORGE KLOTS, capitaine J. H. Beal, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 66 Commune.

POUR LIVERPOOL—Devant partir le 20 Février courant.—Le trois-mâts FRANCONIA, capitaine Crabtree, partira positivement comme ci-dessus. Pour ... de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à J. B. BAILEY, 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe JOSEPH FOWLER, capitaine Péfrere, partira sous peu. Pour fret de 1200 balles coton ou passage, s'adresser à S & J. P. WHITNEY.

POUR LOUISVILLE—Le trois mâts LOUISVILLE, capitaine Allen, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à FOSDICK & BRO., 79, Camp.

POUR BALTIMORE—Le brick GEORGE, capitaine Pepper, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR BOSTON—Le brick GAZELLE, capitaine Glover, partira sous peu. Pour fret de 200 barils ou passage s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY, 72, rue du Camp.

MARCHANDISES MEXICAINES—10 caisses cambrics fins et tissus de coton blanchis et de largeur, propres aux marchés mexicains, à vendre par HADDEN & HALL, 33, Nouvelle-Levée.

FARINE—300 barils en débarquement du steamer Girard, et 300 barils en magasin et à vendre par HADDEN & HALL, 33, Nouvelle-Levée.

FARINE ... [illegible] ... HADDEN & HALL, 33, Nouvelle-Levée.

CHARRUES—100 charrues No. 1 et 2 pour le sucre et le coton, récemment reçues par le steamer Express, à vendre par HADDEN & HALL, 33, Nlle-Levée.

BEURRE et Fromage de l'Ouest—50 barillets beurre et 10 barriques fromage, en débarquement du steamer Express, à vendre par HADDEN & HALL, 33, Nouvelle-Levée.

SAC DE FIBRE de 8 1/2 boisseaux—100 balles en magasin et à vendre par HADDEN & HALL, 33, Nouvelle-Levée.

HUIT bonnes Machines à battre le coton, récemment reçues et à vendre pour clore une consignation, par HADDEN & HALL, 33, Nouvelle-Levée.

CIGARES—8000 cigares de la Havane, en débarquement de la goëlette Cora, à vendre par J. M. CABALLERO, 22, Vieille-Levée.

SAINDOUX—80 barillets saindoux en feuilles, en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle-Levée.

CHAPEAUX DE PANAMA—Les soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de chapeaux de Panama qu'ils offrent à vendre.
JH. BERCIER & Co. 131, Chartres.

TOILES, CORDES ET FICELLES—300 pièces de 44 pouces du Kentucky, 400 rouleaux cordes du Missouri de petites dimensions et 10 balles ficelles en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

WHISKEY, PORC, LARD, &c.—200 barils whiskey rectifié en débarquement du steamer Amazon; 100 barils ... [illegible] ... à vendre par LEVET & ABELUNG, 27, Commerce.

DU grand pour devant de magasin et pour tout autre emploi dans les commerçants et locaux, peut toujours être avoir quant aux en court avis, tout prêt et parfaitement travaillé, à des conditions avantageuses, s'adresser à
NEWTON RICHARDS, à l'entrepôt de granit, 147, rue de la Douane.

LES soussignés ont commencé au public qu'ils ont pris la loi sur la bouteille du Café tout près de la ... Bureau [illegible] ... avec toutes sortes de ... [illegible]

Les liqueurs seront toujours de première qualité. Ils osent se flatter par l'ordre et la propreté qui règneront dans leur établissement que le public voudra bien leur bienveillant patronage.
J. BARTHES, LOUIS LEFEVRE.
20 fev—6

A VENDRE à un prix modéré—Un Café, pension française et allemande, ... [illegible] ... s'adresser ... Levée, entre ... Bienville. ...

UNE domestique âgée de 36 ans, arrivée depuis peu de France, qui connait très bien faire la cuisine française ... [illegible] ... s'adresser au bureau de cette feuille. 20 fev

A VENDRE OU A LOUER pour cause de départ, le café Armand, Faubourg ... [illegible] ...

ETABLISSEMENT D'HORTICULTURE de FOURMERET aîné & RIETSCH, pépiniéristes, Paroisse St. Charles, habitation de Mr. Louis Lassouche, ils offrent à vendre un grand assortiment d'Arbres Fruitiers, tels que poiriers, pommiers, pêcher, abricotiers, pruniers, cerisiers, une variété de plantes ... et ... 30/000 Mores Multicaule. S'adresser sur l'habitation de Mr. Lassouche ou Ch. B. Schoendorffer, Pharmacie Mr. Martin, en coignure Vieille-Levée et Hôpital. 28 sept 6m

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOSEPH LECARPENTIER.
VENTE DE SYNDIC.
Faillite de Gustave Thomas.

IL sera vendu le Mercredi, 26 mars prochain, à midi, à la Salle des Bains, rue St.-Louis, les propriétés suivantes, conformément à un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du ...

1o. Un lot de terre désigné par le No. 12, compris entre les rues Casacalvo, des Grands-Hommes, Monroe et Greatmen, et contenant 33 pieds, ... [illegible] ... par M. Pilié, voyer, le 11 janvier 1837 et déposé dans les archives de la Trésorerie Municipale.

2o. Un lot de terre, désigné par le No. 24 de l'îlot ... au plan dressé par M. Surgi, le 12 décembre 1836 et déposé dans l'étude de L. T. Caire, not. pub. Le dit lot mesurant (mesure française) 30 pieds 4 pouces de face à la rue Prosper sur 120 pieds de profondeur ...

3o. Un lot de terre à Mandeville, de l'autre côté du lac, désigné par le No. 3, de l'îlot 64, sur le plan ... 184 par L. Bringier, et mesurant ... de 60 pieds ... [illegible] ...

Conditions—comptant. Les actes de vente par devant F. Pétion, not. pub. ...

PAR J. A. BEAUREGARD.
VENTE DE [illegible] ...

MERCREDI 25 février ... à midi, à la Salle ... Bourse de St. Louis, il sera vendu dans ... [illegible]

1o. Un lot de terre situé dans la cité de la ville ... [illegible] ...

[illegible]

5o. Un lot de terre sur l'Esplanade, mesurant environ 50 pieds face à la rue Esplanade sur 149 de profondeur. Conditions—6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés avec hypothèque ... [illegible]

AVIS AUX PERSONNES QUI TIENNENT CAFE.

IL sera vendu à l'encan, mercredi 26 du courant, par E. B. Sykes, s'il n'est pas vendu en vente privée avant cette époque; l'établissement connu sous le nom de CAFE ST. LOUIS, situé dans la rue de la Nouvelle Levée, au No. 95, ensemble avec tout ce qui en fait partie, soit une buvette bien fournie et ayant tout ce qui est nécessaire à un établissement de ce genre, plus de trente lits et bois de lits, batterie de cuisine, chaises, tables, et toutes choses convenables à une pension bien montée.

Cet établissement jouit des eaux que lui fournit la water works, et qui ont été payées par le propriétaire actuel, pour une année, finissant le 31 janvier 1841. On doit ajouter qu'aucune maison de ce genre, sur la Levée, ne jouit de la faveur de plus de personnes tant de la ville que de la campagne. Les personnes qui désireraient acheter cet établissement, peuvent venir l'examiner et en juger par eux-mêmes. Le propriétaire ne le vend que parce qu'il a d'autres affaires en mains qui l'occupent exclusivement.
21 fev—5

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.

IL sera vendu, mardi 25 février 1840, à quatre heures et demie précises de l'après midi, sur la Levée, vis à vis le chemin de fer du lac Pontchartrain, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra:

Les voiles, ancres, chaines, cables, embarcations, cordages et autres objets provenant de la goëlette Car of Commerce, naufragée dans son voyage de Philadelphie à la Mobile.

Plus—La carcasse de ladite goëlette, telle qu'elle se trouve maintenant sur la côte nord-ouest des Iles de la Chandeleur ainsi que 16,000 briques, plus ou moins, telles qu'elles sont dans le dit navire.
21 fev—4

C. A. Ross ... [illegible]

PAR H. J. DOMINGON.

JEUDI le 27 février, il sera vendu à la salle des Bains de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à midi,

A la folle-enchère de Arnaud dit Voltaire Fonverge, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication à lui faite le 18 janvier dernier.

Le nègre nommé Pétion, âgé d'environ 24 ans, charretier et jardinier.
Conditions, comptant.

A la folle-enchère de Antoine Williams, qui ne s'est conformé aux conditions de l'adjudication à lui faite le 11 décembre dernier:

Cinq terrains situés au faubourg Guéno, désignés par les Nos 26, 29, 30, 31 et 32 de l'îlot 15 A, compris entre les rues Laharpe, Dorgenoy, Lapeyrouse et conformément à un plan dressé le 22 août 1836 par L. Surgi et déposé en l'étude de T. Seghers, notaire public.

A la folle enchère de J. Lascasse, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication à lui faite le 11 décembre dernier:

Deux terrains situés au faubourg Guéno et désignés par les Nos. 6 et 7 de l'îlot No. 6, compris entre les rues Broad, Laharpe, White et le chemin de Gentilly, conformément au plan sus mentionné.

Conditions: 1/3 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et intérêt à raison de dix pour cent l'an du jour de l'échéance jusqu'au jour de la vente. Actes de vente par devant J. Cuvillier, notaire aux frais des acquéreurs. 3 fev—.

RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
Graveurs de Planches de Billets de Banque.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Etat, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Chèques, Sceaux, &c., gravés avec promptitude, dans le meilleur style, aux mêmes prix qu'au bureau de New-York, et aux prix accoutumés.

Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.

Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal.
Nouvelle-Orléans, 1er. novembre 1839.
21 février—1 an.

LES soussignés ont en vente une grande quantité d'ARDOISES, venant des meilleures carrières du Nord du Pays de Galles; aussi, un assortiment de plaques en fer-blanc, fer en plomb, tuiles pour chandronnerie et à couvertures de maisons. N. B.—Ils couvrent et réparent toute espèce de toit, et préparent des ponts pour la ... [illegible]
LYALL & DAVIDSON, 190, rue des Remparts.

INDIENNES FRANCAISES—4 caisses indiennes fond rouge, 3 do. jaune; 3 do. ... à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 26, Bienville.

BALANCES A PLATEFORMES patentées de la Manufacture de Messrs. ... [illegible] ... de Fair de New York, de toutes dimensions, constamment en main et à vendre à des prix à la ... par W. G. BROWN, 30, rue Gravier.

GIROFLE—50 balles girofle, de Bourbon, d'importation récente, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 26 Bienville.

CONSERVES ALIMENTAIRES DE COLIN à Nantes—Un grand assortiment consistant en petits pois, haricots verts, champignons, sardines, cèpes à l'huile, truffes ... bœuf à la mode, ... [illegible] ... par BLANCHARD, EIMER & Co., 26 Bienville.

VINS—200 paniers champagne de qualité supérieure venant ... par le navire Garonne du Havre; ... caisses vins Château-Margaux et Château-Lafitte; ... caisses vin St. Julien ... à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 26 Bienville.

MELASSE de la Balise—300 barils mélasse en débarquement, à vendre par ALLEN & TREMOULET, 11, rue Conti.

PLUMEAUX—Pollard & Green, No. 20, rue St-Charles viennent de recevoir un assortiment de plumeaux ... [illegible]

MAGASIN D'ENTREPOT—On prend en entrepôt, de la marchandise en magasin ... s'adresser sur les lieux. 24 fev—6?

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par SCHMIDT, WERNER & Co. 30, Bienville.

GENIEVRE—100 barils genièvre de White, de Baltimore en débarquement et à vendre par J. W. LAVILLEBEUVRE, 17, rue Magasins.

BRODEQUINS, BOTTES, SOULIERS—50 caisses assorties ... à vendre par FROST & Co. 8, rue de la Douane. 20 fev

CHAPEAUX DE TOILE—Toulouse, à vendre par FROST & Co. 8, rue de la Douane.

ARGENT DE L'OUEST—Billets de Banques de l'Indiana, de l'Illinois et de Cincinnati, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

LARD—40 barriques plats-côtes fumés de Cincinnati, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

ON demande de l'argent de l'Alabama. ANDREWS & BROTHERS, 34, Camp.

TOILES, CORDES ET FICELLES d'Emballage—30 pièces toile du Kentucky; 300 rouleaux cordes du Missouri, et 30 balles ficelles à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

LARD NOUVEAU—18 barriques jambons de Cincinnati, 20 barils do. do.; 18 barriques épaules do. do. de bonne qualité, en débarquement et à vendre par MAHARD & BROTHERS, 34, Nouvelle Levée.

CHANDELLES de blanc de baleine—... caisses marquées de New-Bedford, de Boston et de Nantucket, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22, Douane. 22 fev

TOILES A CHEMISES DE RUSSIE—16 balles toile chemises de Russie; 6 do Ravens Duck légers, 2 do. lapers, à vendre par DAVIS & HOBART, 19, Douane.

CRANBERRIES en barils, demi barils, quarts de barils et brillenes de barils, à vendre par DAVIS & HOBART, 19, Douane.

100 BARILS maquereaux no. 3, 70 do Menhaden; 20 do. harengs salés; 100 caisses harengs à vendre par DAVIS & HOBART, 19, Douane.

20 COLIS papiers à lettre français; 10 de parfumerie; 10 caisses de ... à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 26, Bienville.

SAVON—500 caisses savon No. 1 et 300 do. ... caisses do., en magasin et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co, 66, rue du Camp.

CHANDELLES—600 caisses chandelles de blanc de baleine, en magasin et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co, 66, rue du Camp.

50 BARILS Eau-de-vie américaine 1re épreuve, 20 tierçons riz prime de Charleston, en débarquement; 40 milliers cigares supérieurs de Principe, faits avec le meilleur tabac de Java.
50 sacs café Havane prime, à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 26, rue St. Louis.

500 FUTS de Salle, ... rouleaux cuirs à semelles et de harnais, 3 balles laine, 20 barriques vin de Médoc en débarquement, 200 caisses vin de St. Julien et Haut Brion, 100 do. de vin vieux de Madère 1ère qualité, ... do. vin de Champagne, 3 Drays de Philadelphie, à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 26, rue St. Louis.

GRAND RABAIS.

NO. 49, ENCOIGNURE CHARTRES ET CONTI.

LES soussignés offrent en vente un grand assortiment de SOIERIES à 5, 7 et 8 ESCALINS L'AUNE.
11 fev—1m WIOTTE & SALLE

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public que JEUDI prochain il fera L'OUVERTURE du CHÂTEAU D'ORLEANS, où il ose espérer qu'il méritera la vogue qu'on lui a accordé jusqu'aujourd'hui.
17 fev—6. R. MARTY.

CANDIDE AVINENC, joaillier bijoutier, ayant perdu son établissement dans l'incendie de la Bourse, prévient ses amis et les personnes qui jusqu'à ce jour l'ont honoré de leur confiance, qu'il a transporté son magasin rue de Chartres No 49, entre Conti et Bienville.

D'après ce malheur il ose espérer que les personnes qui lui sont redevables voudront bien venir le solder leurs comptes.

Par la même occasion il prévient le public qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages, un joli assortiment de bijouterie de la dernière mode de Paris, ainsi que tout sorte de lunettes et verres supérieurs montés. &c. &c.
18 fev—3

AU PRIX COUTANT.—MARCHANDISES SECHES.—Un bel assortiment de Marchandises sèches, à vendre par les soussignés, pour le Comptant ou bons billets endossés aux prix courants au Nord.
19 fev—6 A. DUFOUR & Co., 101, Chartres.

A LOUER.

UNE Maison à deux étages, mansardes logeables, Cabinets hautes, &c. avec hydrant [eau du fleuve], située rue St. Pierre, entre Bourgogne et Remparts, s'adresser sur les lieux, ou à No. 66, rue de Chartres.
20 fev—10

ON demande un bon garçon Barbier, s'adresser rue St-Louis entre Royale et le Passage.
21 fev—4 V. P. CHEDVILLE.

TRAITES sur New York, à vendre par ANDREWS & BROTHERS.

GENIEVRE DE HOLLANDE.

LE soussigné a en débarquement du brick Alwara de Rotterdam, d'envoi de MM. S. Son Rynbende et Sons Schiedam—300 pipes genièvre de Hollande de la marque bien connue de la Rynbende ... [illegible], qu'il offre à vendre par lot ... à des prix convenables aux acheteurs, et à des conditions avantageuses.
HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.
19 fev—6m

FER DE SUEDE

LE soussigné a commencé à recevoir en magasin un approvisionnement de fer plat de 1/2 sur 1 1/2 jusqu'à 12 sur 1/2; de carré de 1/2 à 2 pouces; de rond de 1/2 à 2 pouces. Les marchands de fer pourront trouver leurs approvisionnements par partie à leur goût à des conditions libérales.
HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.
19 fev—6m

CHANGE sur New York, à vue, 10 et 30 jours de vue. S'adresser chez GEO. BERGEROP, rue Royale.

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. L. BINET, Bureau no. 31, rue Conti.

IL sera vendu mercredi 26 du courant, à la Salle des Bains, à midi,

BETTY ou Louise, âgée d'environ 26 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, cuisinière, parlant français et anglais, et son fils Wm. âgé de six ans et 4 mois. Le titre ... garanti. Conditions comptant.

Acte de vente par devant E. Davis, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 25 fev

PAR A. GARIDEL.

AUJOURD'HUI, 25 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, au magasin d'encan, rue Toulouse, no. ...

11 balles [illegible] assorties, à rhiss et à ...
[illegible]
[illegible] comptant français blanc et écru.
... souliers français.
25 fev

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu mardi 25 février, à 10 1/2 heures du matin ... en face du marché aux légumes, ...

... caisses fruits à l'eau de vie,
60 " Liqueurs assorties,
... paniers anisette fine,
... caisses de vermouth,
... caisses cornichons,
... paniers prunes sèches.
Conditions, à vente.

PAR THOS. J. SPEAR.
Encoignure des rues Gravier et des Magasins.

IL sera vendu mercredi 26 février courant, à le heures et demie, un bel assortiment de [illegible] ... vendre ..., cannes ... et ... [illegible] ...

Les marchandises ci-dessus sont toutes de ... à être vendues en détail.

Le seul ... vendant une grande quantité de ... au ... jour de ... vente.

PAR F. E. TRICOU.
Vente de syndic.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'encan, le jeudi, 27 mars prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, les propriétés suivantes ... abandonnées par Oscar Viaud à ses créanciers:

1o. Un lot de terre situé dans le faubourg Washington, au ... de cette ville, désigné par le no. ... sur un plan dressé par ... approuvé le 11 janvier 1837, par Joseph Pilié, voyer, ... et déposé ... notaire ... ledit lot mesurant ... et compris entre les rues Moreau, Urquhart, Casacalvo ... et Hancock; ensemble avec les améliorations qui en dépendent.

2o. Un lot de terre situé dans le faubourg Washington, ... désigné par le no. ... [illegible]

[illegible]

4o. ... ROBIN, nègre d'environ 28 ans.
5o. SALLY, nègre d'environ 28 ans, avec son enfant John ... d'environ 6 ans.
6o. RACHEL, nègre âgée de 25 ans.
7o. DANIEL, ou Petit Daniel, nègre âgé d'environ 20 ans.
8o. ABBY ou Louise, nègre d'environ 20 ans.
9o. BETTY ou Qualty nègre âgée de 50 ans ou plus.
10o. JEANNE, nègre d'environ 20 ans, et ses trois enfants, Louise quarteron de 5 ans et Vallie ...
11o. La moitié indivise de David, nègre de 25 ans.

Conditions—Les esclaves à un an de crédit, les terrains 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque sur les dites terres ... [illegible] ... jusqu'à ce que les acquéreurs ... intérêt ... l'adjudication.

Les actes de vente seront passés par devant Joseph Haroldier, ... aux frais des acquéreurs.
25 fev—... 17, 27 mars.

PAR JOSEPH A. BEARD.

IL sera vendu ce jour, mardi 25, à 10 heures du matin au bout de la rue du Canal:

50 barriques huile de baleine ...
... barillets beurre,
... caisses fromages,
... fers de cuisine ...
... barils ... 30 dito blanc,
... balles ... et étoupe,
... ...

Et divers autres articles ... sortiment de comestibles.

Les marchands ayant des marchandises à ... ventes voudront bien les envoyer avant l'heure de la vente.

Vente considérable de Meubles Elégants.

PAR J. A. BEARD.

MERCREDI 26 février, il sera vendu à 10 heures du matin, dans l'établissement de ... maison no. 120, rue des Remparts, ... les personnes qui ont quitté le ménage: ...
[illegible]

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente d'une considérable de bijouterie.

IL sera vendu vendredi 28 courant, à 11 heures du matin, à leur bureau, situé à l'Arcade Banks, No. ..., ... [illegible] ... magasins, ... par ordre et pour compte de ... l'assortiment de bijouterie ...

Un total considérable de bijouterie en partie achetée à New-York ... par le récif ... [illegible]

Conditions comptant.
N. B. Pour les détails voir les affiches. 25 fev—

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Grande vente de meubles.

IL sera vendu mardi ... [illegible] ... de la ... à ... heures ... [illegible]

PAR H. E. SYKES.

IL sera vendu mercredi ... à 4 heures ... nouvelle Levée, No. 85 ... [illegible]

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 25 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis:

Une terrain de terre situé dans la paroisse St. Bernard, à environ cinq milles au-dessous de cette ville, sur le bord du fleuve, ... [illegible] ... déposé dans l'étude de C. Pollock, notaire public ... ensemble avec ... maison ... [illegible]

Conditions—$1000 comptant et la balance ...

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de la succession de H. L. Tighman.

IL sera vendu le samedi, 29 courant, à 11 heures à l'encoignure des rues Gravier et Girod, ... de H. L. Tighman.

16 Mules et 10 Chevaux,
15 Drays avec harnais,
10 Charettes,
8 Drays ronds,
Lot de collets ronds,
Lot de fer,
Lot d'outils de forge, &c.

Conditions—Pour les chevaux, les mules et les drays—... de crédit ... au-dessus de 200 ...

Pour tous les autres objets, comptant. 29 fév.

PAR DUTILLET & GUINAULT.
Vente de beaux meubles de New York.

IL sera vendu mardi, 25 février 1840, à 10 heures précises du matin, rue Royale, no. 49, entre Bienville et Douane:

Un superbe assortiment de meubles de New York, consistant en armoires, lits, chaises, tables ... [illegible] ... grandes glaces, bureaux, ... [illegible] ... &c.
Conditions, comptant. 21 fév—4

PAR J. B. BLACHE.
Vente d'esclaves de choix.

IL sera vendu jeudi, 27 février courant, à midi à la Bourse St. Louis,

10 esclaves de choix tous habitués aux travaux d'une habitation, et au ... ... excellents ouvriers, ... [illegible] ... charretiers, cuisiniers, blanchisseuses, ... d'office, cochers, domestiques, etc. etc.

L'âge et les talents de chaque esclave seront annoncés au moment de la vente.

Conditions—1-10e comptant; la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devront porter intérêt à raison de ... à partir de leur échéance ... [illegible] ... interprétée de manière à ...

Les esclaves ne seront livrés que quand les conditions de la vente auront été remplies. Les actes de vente devront être signés dans les dix jours qui suivront l'adjudication et faits par les acquéreurs de se conformer à ces conditions, les esclaves ... seront vendus à leurs risques ... à la folle enchère.

Les actes de vente seront passés par devant Félix Grima, aux frais des acquéreurs.
1erf—5f ... 10 de suite

GRANDE VENTE DE VINS DE CHOIX, d'importation directe.

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan, (sans réserve) mercredi 26 du courant, à 11 heures du matin, aux nouveaux magasins en briques no. 4 ... Canal ... le plus fort lot de vins de Madère, de Porto ... qui ait été offert à la Nlle-Orléans, ... des marques réputées suivantes:

Lot no. 1.	8	pipes vin ... marque B L madeira	
	16	quarts pipes	do.
Lot no. 2	20	pipes marquées F B Madeira	
	20	quarts pipes	do.
Lot no. 3.	20	pipes marquées F B Port	
	40	quarts pipes	do.
Lot no. 4.	20	pipes marquées street Port,	
	40	demi pipes	do.
Lot no. 5.	24	quarts pipes marquées L M Port,	
Lot no. 6.	75	quarts pipes Dabney Madeira.	
Lot no. 7.	20	pipes Madeira de choix R D & Co. A	
	20	demi pipes	do.
	40	quarts pipes	do.
Lot no. 8.	10	pipes	do. R D & Co. B.
	20	quarts pipes	do.
Lot no. 9.	10	pipes	do. R R & Co. R.
	20	quarts pipes	do.
Lot no. 10.	4	pipes	do. R D & Co. S.
	4	demi pipes	do.
	8	quarts pipes	do.
Lot no. 11.	25	caisses madère ... 3 doz.	R D & Co.
Lot no. 12.	24	do	do R D & Co. O P L
Lot no. 13.	24	caisses extra choix, vieux, marquées R D & Co. réserve.	
Lot no. 14.	20	barriques vin de ...	
Lot no. 15.	20	do. ... St ... 1836.	
Lot no. 16.	600	caisses Médoc Palmer.	
Lot no. 17.	2	tiercons ...	
Lot no. 18.	20	quarts Bourbon ...	
Lot no. 19.	30	paniers ...	

Les vins ci-dessus sont divisés de l'importation des commerçants et seront vendus en lots à la convenance des acheteurs.

Conditions de vente—Toute somme au dessous de $500 comptant; de $500 et au dessous de ... de $1000 ... ; de $1000 ... au dessus de ... à 6 mois, et depuis $1000 plus, à 6 mois de crédit ... en ... endossés.
17 fev—9

PAR J A. BEARD.
Chargement de Vins, &c., directement de Port-Mahon et Malaga.

IL sera vendu à l'encan, mardi 25 du courant, à 4 heures de l'après midi, le chargement de la goëlette Minerve, actuellement amarrée en Picaune Tier, en face de la Place d'Armes, consistant en:

21 demi pipes vin rouge de Mahon;
... quarts do. do;
150 dame-jeannes do. do;
22 caisses do. do;
16 quarts de pipes Vin de Alicante;
... caisses do. do;
15 caisses huile douce;
11 caisses et 1 demi cheque, olive;
... baril vin de Sherry;
... do Malaga;
8 do Olives;
1150 Chemises de flanelle;
... paniers à filtrer;
7000 briques à pavoir;
... quintaux osier;
... barillets anchois, &c.

Conditions: Pour toute somme au dessous de $300 comptant; de $300 à $1000 à 60 jours, et au dessus ... à 90 jours, en billets endossés ... satisfaction.

CORDES D'EMBALLAGE ... [illegible]